

11173615

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 18/11/2024  
Retour Préfecture : 18/11/2024



## **CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**Séance du 26 septembre 2024**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 26 septembre 2024

1 - Délégations de vote.....	7
2 - Désignation du secrétaire de séance. ....	8
3 - Communications du Président.....	8
4 - Procès-verbal de la séance du jeudi 27 juin 2024. Approbation. ....	23
5 - Décisions du Président. Compte rendu.....	23
6 - Indemnités de fonction des élus de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Modification. ....	23
7 - Organismes divers. désignations de représentants. Modification. ....	23
8 - Stratégie de développement des Industries Culturelles et Créatives d'Amiens Métropole. Approbation. ....	24
9 - Contrat de Partenariat Métropolitain avec la Région Hauts-de-France. Approbation. ....	27
10 - Pacte Territorial des Solidarités 2024-2027. Contrat local des solidarités avec l'Etat. Avenant.....	28
11 - Pacte Territorial des Solidarités 2024-2027 avec le CCAS de la Ville d'Amiens. Convention.....	29
12 - Opération Noël Solidarité. Année 2024. Gratuité d'accès aux équipements sportifs et culturels pour les bénéficiaires du dispositif. ....	30
13 - Association Amiens Aéro Modèles Club. Subvention d'investissement. Convention n° 2. ....	30
14 - Taux d'avancements de grade. Année 2024.....	31
15 - Autorisation de programme. Plan de Déplacements de l'Administration. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....	32
16 - Amiens. Plan Vélo. Carrefour boulevard de Dury-avenue du 14 Juillet 1789. Transfert de maîtrise d'ouvrage. Convention.....	35
17 - Amiens. Consignes dans les quartiers. Protocole transactionnel.....	35
18 - Amiens. Mise à disposition de compteurs à vélo par la Ville. Convention. ....	36
19 - Glisy. ZAC Jules Verne. Désaffectation et déclassement d'une partie de l'aérodrome.....	37
20 - Glisy. ZAC Jules Verne. Avenant au bail emphytéotique au profit de la SIP HLM.....	37
21 - Glisy. ZAC Jules Verne. Cession par apport en terrains à la concession d'aménagement . ....	38
22 - Aide à la création d'emplois. Hello Watt. Avenant n° 1. ....	38
23 - Aide à la création d'emplois. INFODIS IT. Avenant n° 1.....	39
24 - Aide aux investissements matériels des TPE. Subventions. Année 2024. Convention-type. ....	40
25 - Amiens. Indemnisation suite aux travaux réalisés dans l'espace public. SAS Boucherie Zbida Fils. Protocole transactionnel. ....	40
26 - Aérodrome d'Amiens-Glisy. Mesures de soutien aux commerçants et établissements. Aéroclub de Picardie Amiens Métropole. ....	41

<b>27 - Soutien aux structures d'accompagnement des entreprises. Association 60 000 Rebonds. Subvention de fonctionnement. Année 2024. Convention. ....</b>	<b>41</b>
<b>28 - Salon SIMI. Edition 2024. Présence sur le pavillon régional des Hauts-de-France. Convention. ....</b>	<b>41</b>
<b>29 - Salon Européen de l'Education. Etablissements d'enseignement supérieur amiénois. Partenariat. Convention.....</b>	<b>42</b>
<b>30 - Université Picardie Jules Verne. Prix de thèse. Edition 2024. Doctorat de l'année 2023. Subvention. Convention. ....</b>	<b>42</b>
<b>31 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions. 4<sup>ème</sup> répartition. Année 2024. Convention.....</b>	<b>43</b>
<b>32 - Challenge Amiens Campus 2024/2026. 16<sup>ème</sup> édition. Règlement.....</b>	<b>43</b>
<b>33 - Délégation de Service Public. Centre d'exposition et de congrès Mégacité. Contrôle des comptes. Exercice 2018 à 2021. ....</b>	<b>43</b>
<b>34 - Centrale d'achat du numérique et des télécoms. CANUT. Adhésion. ....</b>	<b>44</b>
<b>35 - Projet Alimentaire Territorial. Plan d'actions. Approbation.....</b>	<b>44</b>
<b>36 - Contrat de ville. Programme d'actions 2024. Subvention. 2<sup>ème</sup> répartition. ....</b>	<b>45</b>
<b>37 - Amiens. AMSOM Habitat. Acquisition, amélioration de 2 logements sis 450-452 rue Saint-Maurice. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts &amp; Consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention. ....</b>	<b>46</b>
<b>38 - Amiens. AMSOM Habitat. Construction de 18 logements locatifs sociaux situés rue Saint-Maurice. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts &amp; Consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.....</b>	<b>46</b>
<b>39 - Amiens. Cirque Jules Verne. Pôle national du cirque et des arts de la rue. Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025-2026.....</b>	<b>46</b>
<b>40 - Musées d'Amiens. Musée de Tessé du Mans. Exposition temporaire : Albert Maignan, un virtuose à la Belle Epoque. Convention de coproduction et convention constitutive de groupement de commande.....</b>	<b>47</b>
<b>41 - Musées d'Amiens. Acquisition de la broderie des Ursulines. Mécénat de la Fondation Crédit Agricole Brie Picardie. Convention. ....</b>	<b>47</b>
<b>42 - Musées d'Amiens. Dépôt de pièces textiles des couvents des Ursulines d'Amiens et de Paris. Convention.....</b>	<b>48</b>
<b>43 - Musées d'Amiens. Développement et diversification des publics. Conventions.....</b>	<b>48</b>
<b>44 - Rémunération des guides-conférenciers et conférenciers extérieurs. Tarifs. Revalorisation et création.....</b>	<b>49</b>
<b>45 - Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive. Actualisation de la convention-type.....</b>	<b>49</b>
<b>46 - Université de Caen Normandie. Archéologie préventive. Partenariat scientifique. Convention.....</b>	<b>50</b>
<b>47 - Parc zoologique. Soutien aux associations de conservation d'espèces en danger. Subventions. Année 2024. ....</b>	<b>51</b>
<b>48 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Mise à disposition de personnels de l'Etat. Convention 2025-2027.....</b>	<b>51</b>
<b>49 - Amiens Métropole, Pays d'Art et d'Histoire. Actualisation des tarifs pour la saison 2024-2025. ....</b>	<b>51</b>
<b>50 - Association Premice. Organisation d'une manifestation littéraire. Lumières de livres. Subvention.....</b>	<b>51</b>

<b>51 - Association La Lune des Pirates. Exonération de loyers pour la période 2020-2022. ....</b>	<b>52</b>
<b>52 - Associations culturelles, artistiques et patrimoniales. Subventions supplémentaires au fonctionnement et aux projets. Année 2024. ....</b>	<b>52</b>
<b>53 - Association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages. Festival international des jardins, Hortillonnages Amiens. Subvention. Année 2024. Convention.....</b>	<b>52</b>
<b>54 - Amiens. Gymnase des Hayettes. Déclaration d'intérêt communautaire. ....</b>	<b>53</b>
<b>55 - Délégation de Service Public. Centre aquatique Aquapôle. Grille tarifaire 2024-2025. ....</b>	<b>55</b>
<b>56 - Clubs sportifs de proximité (anciennement dénommés amateurs). Subventions de fonctionnement. Année 2024. 2<sup>ème</sup> répartition.....</b>	<b>57</b>
<b>57 - Agence de l'Eau Artois Picardie. Appel à projets. Réduction des fuites dans les réseaux et réservoirs d'eau potable. Année 2024. Candidature. ....</b>	<b>58</b>
<b>58 - Amiens. Cité administrative. Raccordement de l'assainissement du bâtiment C. Convention. ....</b>	<b>58</b>
<b>59 - Croix-Rouge Française. Relais 80. Collecte et valorisation des textiles, linge de maison et chaussures. Convention. ....</b>	<b>58</b>
<b>60 - Amiens. Camping le Parc des Cygnes. SPL Vallée Idéale Développement. Transformation d'une avance en comptes courants en subvention d'investissement. Avenant n° 2.....</b>	<b>59</b>
<b>61- Amiens. Camping le Parc des Cygnes. SPL Vallée Idéale Développement. Rénovation. Garantie d'emprunt. Convention.....</b>	<b>60</b>
<b>62 - Centrale d'Achat du Conseil Régional des Hauts-de-France. Adhésion. ....</b>	<b>60</b>
<b>63 - Office de tourisme et des congrès d'Amiens Métropole. Candidature au label Destination Innovante et Durable.....</b>	<b>60</b>
<b>64 - Office de tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Club Hôtelier du Grand Amiens. Subvention. Année 2024. Convention. ....</b>	<b>61</b>
<b>65 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Mise en place du Pass Amiens Cœur de Somme. Partenariat avec les structures partenaires. Conventions-types. ....</b>	<b>61</b>
<b>66 - Vœu pour la pérennisation du "Fonds Vert".....</b>	<b>62</b>

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

**Ont assisté à la séance** : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, DE JENLIS, Mme LAVALLARD, MM. BIENAIMÉ, LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mmes BEN MOKHTAR, MAKDASSI, HAMADI, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mmes DELAHOUSSE, VAGNIEZ, M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme BOCHÉ, M. DESPERELLE, Mmes GIRARD, VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, TAUFOR, DUMEIGE, CAPRON, BOQUET, BARDET, OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, TONNELIER, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mmes DOLLFUS (siège pour la commune de Saint-Fuscien), FERRARO, MM. CHAMPION, BUSON, DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU.

**Pouvoirs de vote** : M. ABET (pouvoir à M. SAVREUX), Mmes BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), CLECH (pouvoir à Mme GALLIOT), CRINON (pouvoir à M. DARRAGON), MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), DOREZ (pouvoir à M. BIENAIMÉ), Mme DUBREUCQ (pouvoir à Mme FERRARO), MM. GUÉRIN (pouvoir à Mme ROY), JEUNIAUX (pouvoir à M. BUSON), JOVELET (pouvoir à M. CAPRON), LAVIALLE (pouvoir à Mme VANDEPITTE), LELEU (pouvoir à M. PENAUD), Mmes MARCHAND (pouvoir à M. OURDOUILLÉ), NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), RAMBOUR (pouvoir à M. CHAMPION), RODINGER (pouvoir à Mme BOUCHEZ), ROUSSEL (pouvoir à M. RENAUX), TREFCON (pouvoir à M. DUFOUR), VERRIER (pouvoir à M. DESSEAUX), M. VIGNOLLE (pouvoir à M. TAUFOR).

**Excusés** : Mme Ingrid VILLIERS, M. Philippe THÉVENIAUD.

**Absents** : MM. Daniel DEMARET, Martin DOMISE, Pierre LEPOETRE, Jonathan SANGLARD.

Mme Annick DOLLFUS siège pour la commune de Saint-Fuscien et Mme Marie-Christine ZOUINI siège pour la commune de Sains-en-Amiénois.

La séance a été **ouverte** à 18 H 08 et a été **suspendue** de 18 H 15 à 19 H 32 (point n° 3.1) pour la présentation des activités du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

**Mouvements arrivées** : M. BAÏS (pouvoir de Mme NOUAOUR) est arrivé à 18h13 (point n°3), Mme ROY (pouvoir de M. GUÉRIN) est arrivée à 18h15 (point n°3), Mme DERIVERY est arrivée à 18h21 (suspension de séance à l'occasion du point n°3.1), M. DUMEIGE est arrivé à 18h42 (suspension de séance à l'occasion du point n°3.1), Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST) est arrivée à 18h54 (suspension de séance à l'occasion du point n°3.1), Mme BOHAIN est arrivée à 19h17 (suspension de séance à l'occasion du point n°3.1), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 19h59 (point n°10), M. LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO) est arrivé à 20h35 (point n°19), M. JARDÉ (pouvoir à Mme PINON) est arrivé à 20h37 (point n°22).

**Mouvements départs** : Mme DELAHOUSSE (pouvoir à Mme MAKDASSI) a quitté la séance à 21h15 (point n°44), M. JARDÉ (pouvoir à M. PINON) a quitté la séance à 21h59 (point n°65), MM.

DESCHAMPS (pouvoir de Mme BELLINA) et FOUCAULT ont quitté la séance à 22h00 (point n°66), Mme BRUNEL a quitté la séance à 22h01 (point n°66).

La séance a été **levée** à 22 H 07.

**M. GEST** : Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ce matin avaient lieu les obsèques de Loïc RÉSIBOIS, l'un de nos anciens collaborateurs que beaucoup d'entre vous ont sans doute connu, notamment en tant que directeur de proximité Centre. Il était atteint de la maladie de Charcot, qui est une maladie épouvantable, et il a souhaité, via les réseaux sociaux, largement communiquer sur la gravité de sa maladie et ses conséquences, allant même jusqu'à quasiment annoncer qu'il allait avoir recours à la sédation profonde. Il est donc décédé mardi. Ancien agent, il a été également amené à travailler dans la police municipale, c'est un ancien policier des Renseignements Généraux, antérieurement dans les services de l'Etat.

Je vous demande aujourd'hui d'avoir une pensée pour lui et j'y ajouterai, si vous le voulez bien, un autre de nos agents du service Communication que vous avez peut-être croisé, Yann HUBERT qui, lui-même, nous a brutalement quittés au mois de juillet, victime d'une rupture d'anévrisme. Nous avons organisé une petite manifestation ce matin avec les agents, très affectés par la disparition de Loïc RÉSIBOIS, et il était normal que je l'évoque ce soir.

### 1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Daniel ABET	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Véronique CLECH	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
Mme Isabelle CRINON	donne pouvoir à	M. Franck DARRAGON
M. François DÉCAVÉ	donne pouvoir à	Mme Evelyne BECKER
M. Thomas DOREZ	donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
Mme Marie-Claire DUBREUCQ	donne pouvoir à	Mme Flore FERRARO
M. Mickaël GUÉRIN	donne pouvoir à	Mme Mathilde ROY
M. Jean-Luc JEUNIAUX	donne pouvoir à	M. Eric BUSON
M. Jean-Marc JOVELET	donne pouvoir à	M. Eric CAPRON
M. Arnaud LAVIALLE	donne pouvoir à	Mme Maryse VANDEPITTE
M. Daniel LELEU	donne pouvoir à	M. Guy PENAUD
Mme Nathalie MARCHAND	donne pouvoir à	M. Pascal OURDOUILLÉ
Mme Assia NOUAOUR	donne pouvoir à	M. Tarek BAÏS
Mme Isabelle RAMBOUR	donne pouvoir à	M. Jean-Paul CHAMPION
Mme Florence RODINGER	donne pouvoir à	Mme Hélène BOUCHEZ
Mme Françoise ROUSSEL	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
Mme Maria TREFCON	donne pouvoir à	M. Georges DUFOR
Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	M. Patrick DESSEAUX
M. Marc VIGNOLLE	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Hubert TAFOR
Mme Margaux DELÉTRÉ	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Julia BELLINA	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Olivier JARDÉ	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Anne PINON
M. Jean-Christophe LORIC	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIEGO
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD

**DONT ACTE**

## 2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

**M. GEST :** Monsieur Thomas LHERMITTE étant présent, je vous propose de le désigner secrétaire de séance.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

**M. GEST :** Je vous informe que j'ai reçu un vœu que nous aborderons en fin de séance comme habituellement. Par ailleurs, les élus du groupe Amiens c'est l'tien m'ont informé que la présidence de leur groupe serait désormais assurée par Madame Evelyne BECKER qui remplace donc Monsieur BARA dans cette fonction dès à présent.

Je vous rappelle également que notre prochaine séance aura lieu ici même le jeudi 14 novembre à 18 heures.

Je passe la parole à Isabelle SAVARIEGO pour une brève information.

**MME SAVARIEGO :** Bonsoir. En vue de la réderie qui va avoir lieu la semaine prochaine et dans la mesure où nous nous sommes rendu compte qu'il y avait énormément de déchets à la suite de cette réderie, sachant que nous avons trois camions-poubelles qui assurent le ramassage, nous avons estimé qu'il serait peut-être bien d'envisager une réderie 0 déchet. Les deux organisateurs sont d'accord pour distribuer des sacs jaunes à chacune des personnes qui vont s'installer dans la rue afin de capter au moins les emballages, les papiers. Je tenais à vous en informer. Et nous verrons ce que cela donne, nous aurons un petit compte-rendu après cette réderie.

**M. GEST :** C'est hautement souhaitable. Cela fait aussi prendre conscience que la réderie est un événement phénoménal, mais il y a intérêt à mobiliser les équipes pour passer derrière. Ceux qui passent leur journée là, ne sont pas spontanément soucieux de la gestion de leurs déchets.

Cela fait un moment que nous envisageons de présenter l'activité du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. C'est pourquoi je salue la présence parmi nous ce soir de Madame Fatima OUADI, Directrice du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et de Monsieur Jérôme GRANGE, Directeur de l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois, avec Monsieur Pascal RIFFLART en sa qualité de Président du Pôle Métropolitain. Ils vont tous trois nous présenter les activités du PMGA et ils pourront répondre également à vos éventuelles questions. Je suspends donc la séance pour leur donner la parole.

*(La séance est suspendue à 18H15).*

**M. RIFFLART :** Merci de nous recevoir pour ce moment fort attendu par tout le monde et par nos services. Chers collègues, cela va nous permettre de vous présenter les travaux réalisés par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, surnommé le PMGA, et l'ADUGA, l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois. Cela fait maintenant quatre ans de plein exercice de ce mandat. Comme vous le savez, Monsieur le Président, et comme le savent aussi les élus d'Amiens Métropole qui siègent dans ces deux collèges, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois est en charge de la révision du SCoT, Schéma de Cohérence du Territoire, et de l'élaboration du PCAET, Plan Climat-air-énergie territorial, ainsi que de l'installation d'un conseil Développement durable en commun. Vous allez pouvoir le constater, ces trois missions qui



nous ont été dévolues arrivent maintenant à maturité et en concordance avec le calendrier initialement édité.

En charge du SCoT et du Plan Climat, le Pôle Métropolitain s'est naturellement investi dans des faits législatifs majeurs qui ont percuté la trajectoire de nos compétences. Je veux parler de la loi sur les Mobilités, de la loi ZAN, des CRTE. Sachez que nous avons travaillé à la compréhension et à la maîtrise de ces dossiers particulièrement complexes avec trois objectifs majeurs.

Le premier objectif majeur était de réussir une transition écologique équilibrée et efficiente. Le second était de protéger et de valoriser notre territoire. Le troisième était de répartir équitablement nos informations sur l'ensemble du territoire du Grand Amiénois. Le Pôle PMGA et l'ADUGA sont intimement liés non seulement par leur proximité quotidienne, les locaux sont communs, mais aussi par la complémentarité des missions de chacun. Je rappelle que la Région Hauts-de-France dispose sur son territoire de 8 agences de type ADUGA organisées dans un réseau appelé URBA 8. Je vous rappelle aussi que les départements du Nord et du Pas-de-Calais en comptent 6 et que notre ancienne Picardie n'en compte, elle, que 2, dont 1 dans la Somme. Comme cela va aussi vous être détaillé, vous verrez que les travaux techniques menés par la petite mais productive équipe de l'ADUGA et orchestrés par le Pôle Métropolitain, pour la bonne élaboration du fameux SCoT, viennent au fil de l'eau nourrir des collectivités membres. Pourquoi ? Parce qu'en effet, la réactualisation systématique des données recensées doit permettre aux exécutifs d'appréhender au plus tôt les mutations tant économiques que démographiques, ou encore sociologiques, qui surviennent dans leurs territoires respectifs. L'analyse de ces données, en partenariat avec des experts reconnus et qualifiés, nous permet aussi d'apporter des éléments d'appréciation sur les évolutions probables dans ces mêmes domaines.

Je vais maintenant céder la parole à Fatima OUADI, Directrice du Pôle Métropolitain, et à Jérôme GRANGE, Directeur de l'ADUGA, qui vont vous faire un bref historique de ces deux institutions et dresser un inventaire non exhaustif de ce qui a été fait durant ces quatre années passées. Je répondrai ensuite à vos questions si vous voulez bien m'en poser, et enfin, je conclurai, si vous m'y autorisez, en parlant d'avenir.

**MME OUADI :** Comme l'a dit Monsieur RIFFLART, nous allons présenter les activités du Pôle le plus rapidement possible mais en restant exhaustif. Nous allons commencer par parler rapidement de l'origine du Pôle Métropolitain, puis des compétences, des actions qui ont été menées sur les deux dernières années, en particulier sur 2024. Nous ferons un focus sur le SCoT et le PCAET, qui sont deux des trois compétences qui ont été déléguées au Pôle, et nous terminerons par les actions à venir et les réflexions quant à l'avenir des missions du Pôle.

Tout d'abord, les dates clés concernant l'origine du Pôle Métropolitain. En 2003, le lancement par la Région d'une étude de préfiguration pour créer une structure d'étude à l'échelle du bassin de vie d'Amiens. Cette étude a débouché sur la création de l'ADUGA en 2005, qui se veut être un outil technique mais aussi un espace politique qui va permettre de porter la réflexion qui va aboutir à la création de la charte de pays, laquelle a été validée par arrêté préfectoral fin 2006 et qui a pu ensuite aboutir à la création de la structure intercommunale, d'un syndicat mixte, qui est le Pays du Grand Amiénois en 2008, qui se voit alors transférée la compétence SCoT. Il s'en est suivi l'élaboration du SCoT avec son approbation en 2012. En 2015, dans un contexte de fusion des régions et de mise en œuvre de la loi MAPTAM, tout cela s'accompagne par le lancement d'une réflexion sur la transformation du Pays en Pôle Métropolitain, statut permis notamment par la loi MAPTAM. L'objectif était de renforcer l'attractivité du territoire, d'améliorer sa visibilité, et d'accompagner le développement des atouts stratégiques du Grand Amiénois.

C'est en 2018 que le Pays du Grand Amiénois a pu se transformer en Pôle Métropolitain, avec deux nouvelles compétences en plus du SCoT, à savoir le PCAET et le Conseil de Développement Durable.

En 2018, il était déjà temps de réviser le SCoT. Quelques dates un peu clés pour illustrer ce qu'a dit Monsieur RIFFLART. En 2021, il y a eu la signature du CRTE et du Contrat d'Objectif Territorial, et un premier séminaire sur la loi ZAN, Zéro Artificialisation Nette qui, en août 2021, annonçait déjà quelques changements à venir. En 2022, est intervenue la signature du COT, l'annonce des lauréats sur un projet de mobilité que nous pourrions détailler rapidement tout à l'heure. En 2023, l'approbation finale du Plan Climat, et le lancement d'une enquête d'ampleur, une enquête déplacements, ainsi que d'une étude mobilité pour 5 territoires. Et nous avons aussi eu l'occasion d'organiser un deuxième colloque sur le ZAN puisque les évolutions étaient très fortes dans ce domaine. Plus récemment, nous avons élaboré l'avis du SRADDET de la région du Grand Amiénois, nous avons lancé aussi la mise en place du cadastre solaire. Nous avons été lauréats d'un projet européen et nous sommes en cours d'élaboration du projet d'aménagement stratégique pour le SCoT.

Deux cartes montrent les enjeux et permettent d'éclairer les réflexions qui ont eu lieu depuis 2003 jusqu'à la création du Pôle en 2018, et qui montrent la place de l'aire urbaine d'Amiens au regard des autres polarités, notamment Lille et Dunkerque, plus au nord. Nous avons estimé que cette carte permettait d'illustrer, dans le contexte de la loi MAPTAM et de la fusion des régions, comment on en arrive à la création de ce Pôle Métropolitain.

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, ce sont 8 intercommunalités, 8 EPCI, qui se sont rassemblées pour mettre en commun des moyens afin de mener des actions dans les domaines de la transition écologique essentiellement, mais aussi des actions dans le domaine du développement économique, du tourisme ou encore de la mobilité. C'est une structure intercommunale créée en août 2018, administrée par un comité syndical avec 52 élus et par un bureau constitué de 11 élus. Les 8 intercommunalités rassemblent 466 communes qui représentent une population de 387 000 habitants.

Le Pôle Métropolitain exerce de plein droit les compétences évoquées tout à l'heure, donc le SCoT, le Plan Climat et le Conseil de Développement. Ces compétences lui sont totalement déléguées par ses 8 EPCI.

Une carte permet de visualiser les 8 EPCI. En plus de ses compétences, le PMGA pilote aussi des actions identifiées d'intérêt métropolitain qui peuvent s'opérer au fil de l'eau en fonction des demandes et des besoins des intercommunalités qui composent le Comité Syndical. Vous avez les logos des 8 intercommunalités : Amiens Métropole, Somme Sud-ouest, Avre Luce Noye, Territoire Nord-Picardie, Pays du Coquelicot, Grand Roye, Nièvre & Somme, Val de Somme. J'ai repris l'extrait d'un article paru dans la revue *Banque des Territoires* qui présente l'action du Pôle du Grand Amiénois cité un peu en exemple en matière de coopération intercommunale.

Le Pôle Métropolitain est composé d'une équipe de 13 personnes, soit 1 à 2 personne(s) par bloc de compétences. Un groupe est lié au volet administratif et financier, puis nous avons associé les compétences à des profils dédiés, donc Plan Climat, DEVECO, la mobilité, le tourisme, le SCoT qui est la compétence du Pôle Métropolitain mais qui se fait accompagner par les services de l'ADUGA pour sa réalisation, et le Conseil de Développement.

Les compétences et les actions sont donc mutualisées. Le Conseil de Développement Durable en Commun a été mis en place en janvier 2023 et cette année a été dédiée à la mise en place d'outils numériques. J'ai joint un extrait d'une page d'une plateforme collaborative qui permet à

la centaine de membres du Conseil de Développement d'échanger entre eux sur les différentes thématiques, l'organisation du Conseil etc. En 2024, il y a eu l'installation d'une nouvelle présidence ainsi que la mise en route de 7 groupes de travail dont les thématiques ont été identifiées par les membres bénévoles de ce Conseil de Développement, à savoir la mobilité, le tourisme, la démocratie participative, l'alimentation, la réussite éducative, la transition énergétique, et l'urbanisme. En plus de ces 7 groupes de travail, suite à l'actualité de fin mai qui a fait état d'un certain nombre d'événements météo plutôt catastrophiques, à la demande du Président, a été créé un huitième groupe de travail dédié à l'eau qui semblait s'imposer naturellement. Sur les 115 membres du Conseil de Développement, 45 personnes se sont portées volontaires pour faire partie des groupes de travail, du bureau ou les deux à la fois, soit un taux d'engagement d'environ 39%, ce qui semble assez positif pour un semestre d'activité, sachant que les groupes ont été lancés en mai. Ils se sont réunis dès le mois de juin et même début juillet. Ces premières réunions leur ont permis de cibler leur travail.

Sur la mobilité, les membres ont souhaité travailler sur la question de la sécurisation des routes en milieu rural et en particulier pour les piétons et les deux roues non motorisés, étant donné le grand nombre de déplacements de rabattement pour aller chercher un bus dans la commune voisine ou pour se rendre au travail. Sur le tourisme, après plusieurs échanges et débats, ils ont souhaité répondre à la question : qu'en sera-t-il du tourisme de mémoire de la Première Guerre mondiale, qui est important sur notre territoire, et cela va-t-il toujours intéresser autant les jeunes générations, ou dit autrement, comment faire pour maintenir un attrait pour ce type de tourisme.

Concernant la démocratie participative, les membres ont voulu dans un premier temps s'appuyer sur un mémoire de master qui a été fait par un membre du CDD, qui était aussi il y a un an un agent du Pôle Métropolitain et qui s'est beaucoup intéressé à ces questions.

Concernant l'alimentation saine et durable, les membres ont souhaité se concentrer sur toutes les questions de nutrition au sein de la population étudiante. Ils ont déjà pris des contacts avec les différents acteurs, et leur souhait est de parvenir à une action éducative ciblée sur la nutrition pour chaque structure d'enseignement supérieur. Nous en sommes au tout début, mais c'est ce sur quoi ils veulent s'orienter.

Concernant la transition énergétique, il y a énormément de sujets, et ils se sont finalement mis d'accord pour travailler sur l'amélioration de la performance énergétique des logements considérant que c'est le sujet qui va intéresser le plus de monde.

Concernant la réussite éducative, le groupe de travail fait l'objet d'une saisine, étant ciblé sur la recherche de solutions qui permettraient de réduire les inégalités d'une partie de la jeune population. A titre d'exemple, c'est comment anticiper toutes les plateformes de choix et de sélection du type Parcours Sup, pour faire en sorte que les jeunes aient un même accès aux stages, aux expériences, au domaine associatif, etc.

Le groupe de travail Urbanisme recouvrait beaucoup de sujets et ils ont finalement souhaité travailler sur l'aspect financier en lien avec la valorisation du patrimoine, face à la réglementation et aux enjeux d'amélioration de la performance énergétique, sujet assez technique. Le groupe de travail sur l'Eau s'est concentré sur tous les sujets liés aux inondations, aux coulées de boue. On s'est rendu compte que la mémoire collective avait apporté beaucoup de richesse dans la connaissance des événements, sachant qu'auparavant, les événements se produisaient tous les vingt ou cinquante ans alors que maintenant ils arrivent tous les cinq, voire tous les deux ans. L'idée était donc de travailler sur cette mémoire collective pour avoir une meilleure connaissance, pouvoir anticiper et traiter les impacts de ces événements.

Je vous propose d'évoquer la seconde compétence, celle du Plan Climat. Le premier Plan Climat du Pôle Métropolitain couvrant la période 2022-2027 a été adopté à l'unanimité au Comité Syndical de juillet 2023, après toute une phase de diagnostic, d'élaboration de la stratégie ainsi que d'une consultation des parties publiques, intégrant également les citoyens. Ce Plan Climat permet de répondre, évidemment, aux objectifs de la transition énergétique et climatique, sa particularité étant que c'est à l'échelle du Grand Amiénois : lutter contre le réchauffement climatique, s'adapter au changement climatique, améliorer la qualité de l'air. Sont concernés tous les acteurs du Grand Amiénois, les communes, les entreprises, les associations, les citoyens, les élus.

La stratégie de ce Plan Climat et les objectifs que nous devons atteindre sont réduire la consommation énergétique d'ici 2050 de 45%, produire plus d'énergies renouvelables et atteindre 146%, réduire les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone, et stocker 100% des émissions de carbone que l'on ne peut pas éviter, ce qui veut dire tripler la capacité de stockage.

Un zoom sur la stratégie énergétique du PMGA. Sur le volet énergie, c'est consommer moins, évidemment, moins de 45%, ce qui signifie diviser quasiment par deux notre consommation énergétique et, en parallèle, produire 1,5 fois plus d'énergies renouvelables. Les diagrammes illustrent la déclinaison par axes de consommation et par types d'énergies renouvelables qui sont identifiées et adaptées à notre territoire que nous devons développer pour atteindre ces objectifs. C'est décliné par postes d'émissions. L'industrie, la mobilité, la rénovation thermique sont des axes importants pour réduire la consommation d'énergie. Et développer les énergies renouvelables à travers toutes sortes de production allant de la refonte des mâts d'éoliennes, ce que l'on appelle le Repowering, en passant par la méthanisation, la récupération de la chaleur fatale, etc. Tout cela est calculé et fait l'objet d'une stratégie très précise avec des échéances à respecter d'ici 2050.

Comment faire pour savoir que ces objectifs vont être atteints, que l'on est sur la bonne trajectoire ou pas ? Tout cela nécessite une évaluation et nous nous sommes donc dotés d'un outil de pilotage pour ce Plan Climat. Il s'agit d'un logiciel appelé Futureproofed qui permet, d'une part, de tracer et d'enregistrer toutes les actions pour l'ensemble des 8 EPCI et des communes qui le composent, et d'autre part, d'identifier l'impact en termes d'émissions de gaz, en termes de production d'énergie, en termes d'économie d'énergie. Sur le tableau, vous avez toutes les contributions par EPCI permettant de travailler sur les émissions de gaz à effet de serre, et sur la droite, vous avez pour chaque action une carte d'identité indiquant les progrès réalisés, le tonnage de carbone, les économies d'énergie générées par an, etc., et ce pour l'ensemble des territoires. Je vous laisse imaginer le travail que cela représente puisque nos interlocuteurs sont les EPCI qui, eux-mêmes, ont pour interlocuteurs leurs communes, et il est important que tout soit remonté pour avoir l'évaluation la plus juste possible de ce Plan Climat.

Il n'y a pas que les EPCI qui œuvrent en faveur de la transition, il y a aussi des bailleurs sociaux, des associations, etc., nous travaillons aussi avec eux et un des objectifs fixés par l'ADEME est de faire remonter et de s'assurer que l'on comptabilise tout. Vous avez ici l'exemple du cadastre solaire, qui est l'une des actions portées par le Pôle Métropolitain qui l'a mis à disposition de l'ensemble des communes et des habitants du Pôle Métropolitain. Vous avez un exemple de l'AMSOM qui a travaillé également dans le domaine de la rénovation énergétique. Donc, nous enregistrons et nous évaluons tous les impacts de ces opérations pour alimenter les objectifs du Plan Climat.

Nous avons donc adopté ce Plan Climat après consultation publique. Nous avons un outil qui permet d'évaluer et qui s'accompagne de formations, car il y a des relais dans les territoires et

des formations sont prévues pour tous les référents identifiés au niveau des structures. Nous avons candidaté à un projet européen l'année dernière et nous avons appris cette année que nous étions lauréats, et ce sera sur le thème des biosourcés, ce qui va alimenter notre programme à venir. Nous avons aussi travaillé sur l'élaboration du cadastre solaire qui est publié depuis mars, qui est opérationnel et qui est un outil très intéressant car il permet à chaque particulier, professionnel ou collectivité, d'évaluer la faisabilité au niveau de son habitation en quelques clics, et d'avoir une estimation du coût, etc. Nous avons élaboré les plans d'actions pour les 7 EPCI cette année, il en reste un qui est en cours et cela va se faire en 2024. Evidemment, tout cela se traduit par un certain nombre de contacts, de réunions, de formations, et surtout de mesures et de calculs assez techniques.

Nous avons parlé tout à l'heure du CRTE. Le CRTE est le contrat pour la relance de la transition écologique. Il se nommait ainsi en 2021 lorsque nous l'avons signé, et il représentait le plus important CRTE de France en nombre de communes. Un travail de priorisation a été réalisé en 2022-2023, en particulier pour avoir le bénéfice du Fonds Vert, soutien mis en place en 2023, et qui permet de financer toutes les opérations de transition. Depuis 2024, ce CRTE s'intitule Contrat pour la Réussite, et la nouvelle version va plus s'orienter vers une démarche projet. Pour information, en 2023, 54% du Fonds Vert attribué à la Somme a financé des projets du Grand Amiénois à hauteur de 4 M€. Ce Fonds Vert va être relancé en 2025, et nous allons accompagner les collectivités afin d'inclure un maximum de projets et de pouvoir bénéficier d'un maximum de soutien en faveur de la transition écologique.

En termes de compétences, nous parlerons tout à l'heure de la troisième compétence qui est le SCoT. Une action assez emblématique concerne la mobilité qui s'est traduite par la conduite de deux projets d'envergure sur les deux dernières années. Un premier projet est l'enquête déplacement dite EMC<sup>2</sup>. Il s'agit d'une grosse enquête menée sur tout le territoire durant 13 semaines. Plus de 8 000 personnes ont été interrogées dont plus de 2 000 en entretien en face à face. Cette enquête va nous permettre d'avoir une vision globale des déplacements, d'identifier les pratiques de déplacement, et surtout les évolutions depuis 2010, date de la dernière enquête, d'adapter les politiques de transport en conséquence, et bien sûr de contribuer aux évaluations du SCoT et du PCAET, sachant que toutes ces études alimentent le SCoT et le PCAET et qu'il y a beaucoup de transversalité dans ce travail.

Autre projet d'envergure. Nous avons été lauréats d'un appel à projet dit TENMOD, Territoire de Nouvelles Mobilités, qui a permis de produire des plans de mobilité pour 5 EPCI et les schémas directeurs cyclables, et tout cela dans une approche globale, c'est-à-dire que la stratégie concerne les 8 territoires pour tenir compte des frontières et des continuités de déplacement entre chaque EPCI.

Nous avons souhaité citer une autre action aujourd'hui. En matière de tourisme, le Grand Amiénois est identifié comme destination commune. Cela s'est traduit par un certain nombre de projets notamment la réalisation d'un document de promotion commun avec "Les Voyages Extraordinaires", brochure qui va couvrir tous les points forts du Grand Amiénois. Et une étude est en cours de lancement qui vise à rechercher les pistes de mutualisation des offices de tourisme avec un séminaire des élus qui s'organise demain et qui devrait permettre d'identifier les mutualisations possibles pour affirmer cette destination commune du Grand Amiénois. Et nous avons aussi candidaté à un appel à projet pour anticiper le changement climatique dans le domaine du tourisme, et notamment la vulnérabilité des activités touristiques, comme par exemple la cathédrale d'Amiens.

Avant de passer la parole à Jérôme pour présenter l'activité liée au SCoT, je précise que la compétence SCoT est étroitement liée aux évolutions réglementaires du ZAN, sachant que de

très nombreux travaux sont conduits. Les deux années ont été consacrées à la révision du SCoT avec l'élaboration du Plan d'Aménagement Stratégique, qui sera la prochaine étape. Cela se traduit par un certain nombre d'études que va détailler Jérôme, et nous nous sommes beaucoup investis dans la veille juridique et l'analyse des nombreuses évolutions des textes liés au ZAN, et notamment la garantie communale et tous les impacts que cela peut avoir. Ce qui nous a d'ailleurs permis de rédiger un avis qui a été adopté à l'unanimité par le Comité Syndical concernant le volet foncier du SRADDET, donc la politique régionale d'aménagement du territoire.

Je propose de passer la parole à Jérôme pour le volet SCoT, avant de conclure.

**M. GEST :** Connaissant Jérôme, je suis sûr qu'il va faire un effort de concision pour tenir à peu près l'horaire imparti.

**M. GRANGE :** Bonsoir à toutes et à tous. Dans la perspective du débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT, au Comité Syndical du 4 décembre prochain, nous envisageons des séances de travail avec chacun des 8 EPCI pour travailler sur le contenu de ce PAS, et dans les deux mois qui viennent, je propose que nous puissions tenir une séance de travail avec les élus d'Amiens Métropole qui le souhaiteront pour travailler plus sur le fond.

Le SCoT est un outil à la fois de planification et en même temps un projet de retranscription d'un projet politique sur un territoire élargi. C'était le sens de la loi SRU de 2000, donc un document pivot de la planification territoriale parce que le législateur au fil du temps a voulu en faire un document intégrateur de toutes les thématiques et de toutes les politiques publiques, et il se situe donc entre le SRADDET régional et les documents communaux et intercommunaux que sont le PLU et le PLUI.

En termes de hiérarchie des documents, le Plan Climat Air Energie Territoire qu'évoquait Fatima OUADI doit être dans un rapport de compatibilité avec le SCoT. Avec les calendriers de tous ces documents, le danger est d'être en révision perpétuelle de l'un ou de l'autre. Le choix qui a donc été fait dans le Grand Amiénois est de se dire que le PCAET a été voté avec un plan d'actions et c'est le SCoT qui va intégrer les grands objectifs dans le projet territorial.

Le SCoT se situe dans un contexte juridique en perpétuelle évolution. La loi Solidarité Renouvellement Urbain a été à l'origine, il est venu se substituer au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme qui datait de la loi d'orientation foncière de 1967. Jusqu'à la dernière loi qui a apporté des modifications dans son contenu, appelée la loi ZAN, de l'été dernier portée notamment par les sénateurs, vous avez toutes les lois successives qui ont donné un rôle, modifié le contenu des lois, mais parfois aussi des ordonnances. En tant que techniciens, nous sommes continuellement à devoir recalculer le contenu.

De quoi est composé le SCoT ? Il est composé de trois documents : un diagnostic qui, à la suite des évolutions de 2020, est devenu un document figurant dans les annexes, et donc qui établit les enjeux, la vision partagée de l'avenir du territoire ; le Grand Projet, qui est la vision stratégique et politique du territoire et qui est le Projet d'Aménagement Stratégique, le PAS, et qui va trouver sa déclinaison dans un document qui est la partie opposable, prescriptive, à savoir le Document d'Orientation et d'Objectifs qui, lui, va contenir les modalités d'application de la stratégie.

La dimension très intégratrice d'un SCoT, à fortiori quand on est le second plus grand SCoT de France - 466 communes, 3 700 km<sup>2</sup>, c'est-à-dire la superficie du département du Vaucluse - cela impose une capacité à la fois d'expertise pointue au regard de l'ensemble des sujets

abordés, une culture de la pluridisciplinarité dans les réflexions et les analyses à conduire auprès des élus, l'objectivité dans la préparation des éléments de connaissance mis en partage avec les décideurs locaux, et enfin la disponibilité auprès des élus qui doivent être en situation de décision et d'arbitrage durant toute l'élaboration du projet.

De ce fait, cette dimension intégratrice des politiques publiques nécessite pour élaborer le SCoT de réaliser ou de piloter beaucoup d'études. Je n'en citerai que quelques-unes. Au sein du Pôle Métropolitain, nous avons cherché à ce que ces travaux servent pour élaborer le SCoT mais puissent aussi servir pour autre chose. Par exemple, l'ADUGA travaille avec l'INSEE sur les projections de population et de ménages à l'horizon 2050, ce qui a été très utile dans le PLU d'Amiens pour argumenter auprès des services de l'Etat par rapport aux perspectives démographiques. L'enquête comportement d'achat des ménages a permis de travailler sur la stratégie commerciale pour le centre-ville d'Amiens et de préparer certaines décisions en Commission Départementale d'Aménagement Commercial. La connaissance de la mobilité des habitants du Grand Territoire à travers l'enquête Ménage déplacement, que Fatima a évoquée, va permettre de nourrir le plan de mobilité de la communauté d'agglomération. Le travail que nous avons réalisé avec l'INSEE sur la connaissance du profil des primo-occupants des logements neufs, aussi bien en accession qu'en locatif social ou Pinel, permet de nourrir en continu le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté d'agglomération. Enfin, l'inventaire d'occupation des zones d'activités économiques, que nous avons conduit avec l'AUAP et la Direction du Développement Economique pour Amiens Métropole, contribue à la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette. Il y a de nombreuses autres études, mais je vais m'arrêter là. Vous voyez que l'idée est la synergie sur différentes échelles pour que tous ces travaux puissent servir le SCoT, mais également les projets locaux intercommunaux.

Où en sommes-nous de la révision du SCoT ? Au 26 septembre, nous sommes dans la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique à la suite d'un séminaire d'élus qui s'est tenu au mois de mai sur deux jours complets pour définir les axes politiques attendus. La loi impose un débat sur ce Projet d'Aménagement Stratégique dans l'instance maître d'ouvrage de ce document. Ce sera donc en Comité Syndical le 4 décembre prochain. Cela ne veut pas dire que ce Projet d'Aménagement Stratégique sera définitivement bouclé, c'est un débat, il pourra ensuite être modifié jusqu'à l'arrêt du projet prévu pour novembre ou décembre 2025. Initialement, la commande politique qui nous avait été passée au moment de la mise en révision en 2018 était une approbation finale avant les élections locales de 2026. Malheureusement, le Covid est venu bousculer ce programme puisque nous n'avons pas pu tenir de commission pendant près d'un an, et nous sommes donc aujourd'hui sur une logique selon laquelle l'arrêt projet aurait lieu à la fin de l'année 2025 afin que nous puissions lancer la consultation des personnes publiques associées pendant la phase de campagne et des élections locales, ce qui permettra aux nouveaux exécutifs issus des élections locales d'avoir le retour de la consultation des personnes publiques associées et de décider en toute connaissance de cause si nous pouvons poursuivre la démarche avec ce projet, en l'occurrence en lançant l'enquête publique, ou s'il est souhaitable de revisiter celui-ci. Dans la première hypothèse, nous serions sur une possibilité d'approbation à la fin 2026, sachant que la loi Climat et Résilience et ses évolutions par la suite impose théoriquement d'avoir intégré le contenu de la loi Climat et Résilience et le contenu du SRADDET au plus tard pour le 22 août 2026. Avec un calendrier de cette nature, sans remise en cause, nous aurions seulement quatre mois de retard par rapport aux obligations légales. Je pense que beaucoup de territoires en France ne seront pas dans un calendrier de cette nature.

Le contenu du Projet d'Aménagement Stratégique est cadré par la loi, on ne doit pas parler des questions d'équilibre entre les polarités urbaines et rurales. Il y a, bien sûr, la question de la gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les problématiques de transition

écologique, énergétique, climatique, en intégrant tout cela par rapport à une offre d'habitat répondant aux nouveaux modes de vie en émergence liés aux évolutions sociétales et de composition des ménages, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, qui interpelle beaucoup un territoire comme le Grand Amiénois qui est très exportateur de ses productions agricoles. Enfin, un projet respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

La diapositive suivante est simplement destinée à rappeler les étapes de construction du PAS. Nous avons eu de très nombreuses commissions, certains d'entre vous représentent Amiens Métropole et sont des fidèles de ces commissions. L'ensemble de ces quatre séquences ont débouché sur le séminaire et nous sommes aujourd'hui dans les trois commissions de définition du Grand Projet, plus le travail que nous pourrons accomplir avec chacun de nos EPCI membres.

Lors du séminaire du mois de mai, les élus nous ont fixé 10 commandements pour conduire ce travail : des valeurs, du sens, un projet équitable et équilibré, la diversité et la spécificité des territoires à respecter, des ressources naturelles locales à protéger, mais pour autant, des objectifs ambitieux avec des intentions exigeantes, des prescriptions applicables, souples et différenciantes suivant les territoires qui composent le Grand Amiénois, une mise en œuvre opérationnelle possible en aval de ce document, une envie de faire, et un contenu accessible, compréhensible et appropriable, c'est-à-dire pas de verbiage de technicien. Nous avons bien entendu la commande et le message.

En ayant le SCoT à réviser aujourd'hui, cela veut dire que ce document doit faire face aux transitions qui est un mot d'actualité. J'ai pris la définition des transitions de l'Ecole supérieure de Lyon. C'est le passage d'un état à un autre qui peut être envisagé comme un changement systémique qui entraîne de profondes recompositions. La transition connote l'idée de progressivité, de changement graduel, mais une transition peut également comporter des ruptures. Il y a donc des transitions qu'il va falloir s'approprier dans le projet et qui vont être à piloter si l'on en a bien perçu les enjeux, à savoir la transition écologique, biodiversité, ressource en eau, polluants éternels ; la transition énergétique, décarbonation, frugalité ; la transition climatique, adaptation ; la transition foncière, sobriété ; et la transition économique, la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle chère à la région, tout ce qui touche à l'intelligence artificielle. Mais une transition s'impose à nous du fait de son inertie, c'est la transition démographique.

L'ADUGA et l'INSEE ont procédé à des projections démographiques assez fines à l'horizon 2050 et à l'échelle des cinq sous-territoires qui composent le Grand Amiénois, et notamment pour l'une d'entre elle à l'échelle du pôle urbain d'Amiens, c'est-à-dire des 13 communes. Et nous avons en perspective des projections par rapport aux phénomènes en cours, en l'occurrence la baisse de la natalité et la baisse de l'indice de fécondité des femmes en âge de procréer. Un Grand Amiénois qui perdrait des habitants à partir de 2034, et des ménages à compter de 2039, un Grand Amiénois qui compterait 67 inactifs pour 100 actifs en 2050, alors qu'en 2018 nous étions à 56 inactifs pour 100 actifs, notamment parce qu'un quart des habitants aura plus de 65 ans, et un pôle amiénois de 13 communes qui perdrait des habitants à partir de 2033, mais qui aurait un décalage par rapport au Grand Territoire et qui perdrait des ménages à compter de 2043, mais en revanche - et c'est peut-être un des sujets majeurs - un Pôle urbain amiénois qui pourrait compter 5 000 étudiants de moins sur les 31 000 actuels à horizon 2043 du fait de la baisse de natalité depuis l'année 2013. Ces facteurs sont donc à prendre en compte.

Je terminerai en partageant avec vous l'ambition issue du séminaire d'élus du mois de mai 2024. Dans le contexte des transitions à l'œuvre, imposant la convergence entre les intérêts



des habitants et ceux de la planète afin de favoriser un bien-vivre des habitants en tout point du Grand Amiénois aujourd'hui et pour demain, les élus ont exprimé qu'ils souhaitaient assurer des conditions de vie adaptés aux besoins des habitants et à la pérennité de la planète, développer une économie bénéfique pour les habitants et bonne gestionnaire des ressources de la planète, et transmettre un environnement préservé pour les habitants et favorable au bon fonctionnement écologique de la planète. Aussi, nous ont-ils dit, il semble impératif d'organiser ensemble notre trajectoire d'adaptation propice au développement humain et à une économie créatrice de richesses. Je m'arrêterai là et je ne développerai pas les trois diapositives suivantes, nous le ferons lors d'un séminaire de travail.

**M. GEST :** Merci à tous les trois. Il était important que nous ayons cette présentation qui montre bien l'activité du Pôle Métropolitain et surtout les influences qu'il a sur un dossier tout à fait déterminant, à savoir celui de la rénovation du SCoT créé il y a maintenant dix ans. La parole à Renaud DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Merci, Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de rappeler que c'est à la demande des élus d'Amiens au Cœur il y a quelques années que le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois est venu se présenter ce soir face à notre assemblée d'élus et je vous remercie, Monsieur le Président, de les avoir invités ce soir. Nous estimons, en effet, que cette structure agit bien trop souvent en autarcie sans rendre de compte depuis des années et qu'il est grand temps de faire la lumière sur son fonctionnement et sur ses réalisations. La création des pôles métropolitains en 2010 visait à promouvoir la coopération entre territoires et à renforcer leur attractivité. Or, force est de constater que notre pôle métropolitain semble s'être assoupi tel un "machin technocratique", pour reprendre l'expression célèbre du Général de Gaulle à propos de l'ONU. Cette léthargie institutionnelle n'est pas sans rappeler les mots de Paul Valéry : "La politique est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde". Examinons d'abord la question de la participation aux commissions de révision du SCoT, une des compétences-clés du pôle. Ce document crucial dessine l'avenir de notre territoire, comme nous l'avons vu, pour les vingt prochaines années. Cependant, nous constatons que la participation aux réunions de la Commission Urbanisme et SCoT pourrait être améliorée. En effet, sur les 35 membres, seul un tiers participe régulièrement. Cette situation soulève des interrogations quant à la représentativité des décisions qui y sont prises. Comment pouvons-nous collectivement assurer que nous définissons au mieux l'avenir de nos 466 communes, couvrant 3 600 km<sup>2</sup> et plus de 380 000 habitants ? Nous devons réfléchir ensemble et de manière urgente à des moyens de renforcer l'implication de tous dans le processus crucial pour notre territoire.

Par ailleurs, l'opacité qui entoure les travaux du pôle interroge. Le site internet du Pôle Métropolitain est un désert d'information. Aucun suivi des travaux en cours, aucun compte rendu des commissions, pas même un calendrier des réunions. Cette carence en matière de transparence ne favorise guère l'appropriation des enjeux métropolitains par les élus et les citoyens. Il serait judicieux de s'inspirer des bonnes pratiques d'autres structures comme le Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées qui met à disposition un fil du SCoT régulièrement actualisé. Au-delà des compétences qui nous ont été présentées, où en est-on vraiment et concrètement sur les compétences essentielles de notre Pôle Métropolitain ? Qu'apporte-t-il vraiment aux citoyens et habitants de ce pôle ? On n'arrive pas à le comprendre, à le saisir. Nous avons entendu essentiellement dans cette présentation une liste d'intentions, mais pas ou peu de travaux qui servent notre population de manière très concrète.

Il me semble aussi crucial d'aborder un autre point fondamental, la nécessité de recentrer le rôle décisionnel au sein du Pôle Métropolitain. En tant qu'élus, nous avons reçu la confiance et le mandat de nos concitoyens pour porter leurs voix et défendre leurs intérêts. Cette légitimité

démocratique nous confère non seulement le droit, mais aussi le devoir de prendre une part active et prépondérante dans les orientations et les décisions qui façonnent l'avenir de notre territoire. Or, j'ai le sentiment que progressivement, peut-être par souci d'efficacité ou peut-être aussi par habitude, les rênes de la gouvernance ont glissé vers l'administration du pôle. Sans remettre en cause le professionnalisme et l'expertise de nos équipes administratives, dont le travail est précieux, il me paraît essentiel de rééquilibrer cette dynamique. Les orientations stratégiques doivent émaner des élus que nous sommes, en étroite collaboration avec nos services, certes, mais sous notre impulsion et notre responsabilité. C'est là l'essence même de notre engagement et notre mission d'élus. Cette synergie entre la vision politique et l'expertise technique est la clé d'une gouvernance efficace et représentative de notre territoire.

Ce sujet m'amène tout naturellement à évoquer la nécessité d'une gouvernance unifiée et transparente. Je propose que l'Hôtel de ville d'Amiens devienne le siège commun de la Ville, d'Amiens Métropole et du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Cette centralisation symbolique et pratique permettrait une meilleure coordination entre ces trois entités qui sont au cœur de notre projet territorial. Dans cette optique, je demande aussi que les séances du conseil du Pôle Métropolitain se tiennent dans ce même lieu, ici, qu'elles soient ouvertes au public, comme le sont nos conseils métropolitains. Cette transparence est essentielle pour renforcer la confiance de nos concitoyens dans nos institutions.

Par ailleurs, le principe de l'administration unique doit être intégralement appliqué tout en respectant l'indépendance des trois structures. Les communes qui ont participé à la constitution de la structure d'agglomération ont clairement revendiqué leur adhésion à ce principe, et les structures intercommunales partenaires n'ont jamais réclamé autre chose. Le Pôle Métropolitain ne doit pas faire exception et être un cas à part comme c'est le cas actuellement. Dans ce contexte, le maintien en parallèle de l'ADUGA ne peut non plus se justifier. Nous devons actionner sans attendre une intégration plus efficace de ses compétences au sein de notre administration commune.

Enfin, je propose que l'organigramme commun des services distingue explicitement ceux qui sont affectés à l'une ou l'autre des structures concernées et ceux qui sont partagés. Cette clarification permettra une meilleure compréhension des rôles et des responsabilités de chacun tout en optimisant nos ressources humaines.

Les propositions que nous venons de vous faire visent à créer une synergie plus forte entre nos différentes entités territoriales, à renforcer la transparence de notre gouvernance et à optimiser notre fonctionnement administratif. J'ajoute qu'il nous semble regrettable que les élus des groupes minoritaires d'Amiens Métropole ne soient pas inclus dans les instances et les moments de réflexion du pôle. Cette absence prive notre structure d'une diversité de points de vue qui pourrait enrichir nos débats et contribuer à l'élaboration d'un projet de territoire véritablement partagé et ambitieux. Nous avons perdu pas mal de temps, mais mieux vaut tard que jamais. Il est temps de réagir. Notre Pôle Métropolitain doit sortir de son entre-soi, nous devons insuffler un nouveau dynamisme à cette structure, en coopération étroite avec les maires et les autres intercommunalités.

En conclusion, mes chers collègues, permettez-moi de citer Antoine de Saint-Exupéry, dont les mots résonnent particulièrement dans notre contexte : "La grandeur d'un métier est peut-être avant tout d'unir les hommes", disait-il. N'était-ce pas l'essence même de ce que devrait être notre Pôle Métropolitain, un outil pour unir nos territoires, pour unir nos élus, pour unir nos concitoyens, autour d'un projet commun ambitieux ? Il est temps de réveiller cette structure et d'en faire un véritable moteur pour le développement et le rayonnement de notre territoire. Je vous remercie.

**M. GEST :** Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais donc donner la parole au Président RIFFLART ou à ses collaborateurs. Si, Monsieur PRADAT.

**M. PRADAT :** Merci à Pascal RIFFLART et aux équipes du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois de nous avoir présenté un état du travail que nous avons demandé, nous les élus d'Amiens c'est l'tien. Il faut être sacrément visionnaire pour imaginer comment le Pôle Métropolitain pourrait mieux fonctionner alors que nous n'y participons pas, alors que nous ne savons pas ce qu'il fait, et que jusqu'à présent nous avons besoin d'avoir un peu de visibilité sur son action. C'est quand même étonnant de la part de Monsieur DESCHAMPS de prôner la démocratie en essayant d'avoir beaucoup plus de centralisme, de s'afficher comme le chef des armées déjà en campagne pour révolutionner des choses fragiles. C'est le fait simplement d'avoir des organes de concertation politique entre tous les élus de ce territoire très grand qu'est le Pays du Grand Amiénois. C'est fragile. Vous dites souvent, Renaud DESCHAMPS, que nous sommes élus pour exercer nos compétences mais là, vous avez carrément plombé l'ambiance parce que je trouve intéressant d'entendre cette complexité, d'aboutir à des outils stratégiques et qui vont s'exercer sur le terrain. On voit le SCoT qui est au-dessus des PLU. Nous sommes pour un PLUI, nous l'avons déjà exprimé plusieurs fois, et ce serait un outil formidable justement de démocratie et de vitalité pour Amiens Métropole. Je ne comprends donc pas ce besoin, à part que vous êtes en campagne municipale et cela, je le comprends très bien. En tout cas, merci aux services de nous avoir présenté ce travail dont la complexité invite à la modestie.

**M. GEST :** Merci, Monsieur PRADAT. Y a-t-il d'autres interventions ? Je donne la parole en réponse au Président RIFFLART ou à ses collaborateurs.

**M. RIFFLART :** Vous avez noté à quel point ce travail a été dense, important et nourri, et je suis prêt à présenter plus souvent, à une fréquence plus importante, les travaux du Pôle Métropolitain et de l'ADUGA. Ils le sont au quotidien dans leurs institutions puisqu'ils fonctionnent de manière tout à fait mutuelle avec des bureaux, des conseils syndicaux, des assemblées générales pour ce qui est de l'ADUGA, des conseils d'administration. Tout cela existe déjà. Nombre d'élus sont présents, mais s'il faut présenter plus régulièrement l'état de nos travaux, l'avancement de nos travaux, et surtout rappeler la méthodologie qui a conduit à prendre parfois des décisions, je suis tout à fait disponible. Comme vous avez pu le voir, cela prend quand même beaucoup de temps, il a été difficile de trouver une date car nous savions que cela allait être assez chronophage, les agendas sont un peu compliqués, et surtout les ordres du jour sur les conseils d'Amiens Métropole sont très chargés, et il est parfois difficile d'y insérer un dossier qui ne va pas pouvoir être débattu en quelques minutes. C'est le premier point. Il n'y a pas de souci, si on me donne les moyens d'être plus transparent, même si je n'aime pas beaucoup de mot parce que cela voudrait dire que nous cachons des choses, ou en tout cas d'être plus communiquant, je suis entièrement disponible pour le faire.

Le second point abordé concerne le PCAET, qui me paraît le schéma le plus important. Les accords de Paris ont fixé des objectifs à atteindre en 2050, et l'Europe a décidé de les décliner dans les pays, puis il a été décidé dans les pays, en tout cas chez nous, de les décliner au niveau des EPCI. Chacun s'est donc vu dans l'obligation de dresser ce plan. Que signifie ce plan ? Finalement, c'est ce que l'on a demandé aux EPCI de faire pour atteindre les objectifs des accords de Paris, c'est-à-dire autant de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>, etc. Nous sommes partis d'un objectif général pour arriver à une déclinaison locale de ces objectifs et à la mise en place d'une stratégie pour y parvenir. Ce qui est tout de même un peu surprenant dans tout cela, c'est que l'on nous fixe ces objectifs à remplir, on réalise ce plan, on le valide par les élus - quoi qu'en dise Monsieur DESCHAMPS, tout cela a été voté par des élus -, on le soumet aux services de l'Etat qui disent non une première fois estimant que ce n'est pas assez, qui disent oui une seconde fois estimant que c'est assez, et ils le valident. Les élus ont donc construit ce

plan, les services de l'Etat l'ont validé, c'est-à-dire qu'ils corroborent les objectifs demandés par la Conférence de Paris. Et après que se passe-t-il ? Nous sortons un peu du jeu puisque c'est aux EPCI de mettre en place des actions nécessaires à la tenue de ce plan. Nous avons mis ce plan à disposition des EPCI, et c'est ensuite à elles de le mettre en place. Pour faire quoi ? C'est là où je m'interroge le plus et où il y a la plus grande déception de ces dix dernières années. Il y a eu beaucoup de communication, et au bout du compte, on n'arrive pas à avoir une politique vraiment efficace en matière de transition énergétique et écologique parce qu'il y a toujours un autre impératif, quelque chose qui se passe, et on n'arrive pas à dégager les moyens nécessaires. Je ne parle pas des EPCI, mais surtout de l'Etat. Le CRTE servait à cela, c'est-à-dire que le Contrat de Relance Transition Ecologique servait à dégager des fonds, avec le Fonds Vert, le Pôle Métropolitain en a récupérés pas mal, pour mettre à disposition des EPCI afin de démarrer cette transition écologique à partir des objectifs définis par le PCAET. J'ai donc une certaine amertume.

Ce matin avait lieu l'inauguration d'un réseau de chaleur, et c'est à peu près la seule grande opération de transition écologique qui se décline, parce qu'il y a peut-être un petit volet financier qui fait que des opérateurs privés s'y intéressent. En effet, il y a des économies d'échelle, c'est générateur de ressources, et cela permet de dégager des bénéfices pour certains opérateurs privés. Hormis ces réseaux de chaleur, il ne se passe pas grand-chose parce qu'on n'a pas les moyens, les EPCI tirent la langue, on n'a pas les moyens de financer des projets toujours surcoûteux dès lors qu'ils ont une étiquette transition écologique. Lors du prochain conseil syndical, je pense que nous aurons une intervention des services de l'Etat car on n'arrête pas de les questionner sur ce fameux CRTE qui est devenu maintenant le contrat de réussite de transition écologique. Cela se résume à une chose : dégagez-nous des moyens, nous avons une liste d'actions établies par les CRTE, élaborées par tous les EPCI, nous sommes l'arme au pied pour les mettre en place, encore faut-il que nous soyons en capacité de le faire. Je ferme le chapitre, mais c'est pour moi l'un des éléments sur lequel le Pôle Métropolitain, c'est-à-dire la puissance éléctive, doit agir pour être un peu plus performant sur les objectifs définis par la Conférence de Paris.

Concernant les observations de Monsieur DESCHAMPS, j'essaie toujours de faire la part des choses entre le débat et ce qui relève de la provocation. Je vais rester sur le débat car le reste n'en vaut pas vraiment la peine. Au niveau de la représentativité dans les commissions, il y a différentes manières d'appréhender le fonctionnement des commissions. Le mode de fonctionnement du Pôle Métropolitain doit être respecté, mais il faut savoir que le Pôle Métropolitain, ce n'est pas Amiens Métropole. Il y a un exécutif constitué par un président et neuf vice-présidents, deux vice-présidents issus d'Amiens Métropole, et sept autres vice-présidents qui sont des représentants des territoires et chaque vice-président est la plupart du temps un président d'un des territoires. On ne peut pas dire qu'il y a un déni de démocratie à ce sujet puisqu'une décision est prise collectivement la plupart du temps, et pourquoi est-elle prise collectivement ? Parce que nous avons fixé une règle qui est celle d'être le plus discret possible, nous sommes un outil technique au service de. Finalement, c'est le pouvoir politique représenté par ses présidents d'EPCI qui participe à la direction de l'exécutif. Nous ne sommes pas là pour faire du show-biz. Il y a de nombreuses manières de faire de la politique. Je préfère que nous fassions des réunions peut-être beaucoup plus techniques, beaucoup plus ardues quand il faut en rendre compte. Chacun fait de la politique à la hauteur de sa capacité.

Je suis surpris car je n'ai pas entendu dire par les présidents des EPCI que Monsieur DESCHAMPS était intervenu auprès d'eux, avait recueilli leurs informations. Je vous assure qu'au prochain conseil syndical, au prochain bureau, je vais leur poser la question, car ce serait bien que je sois informé quand même de ce qui se dit. Je n'ai pas connaissance de cet élément, vous me l'apprenez, pourquoi pas, je vais quand même vérifier la véracité de ces propos. J'ai

découvert le SCoT de la Baie de Somme. L'ADUGA nous a sollicités pour venir en appui de la construction du SCoT. Je découvre qu'il devient un exemple après que nous ayons été sollicités pour l'aider à réaliser son SCoT, je m'en félicite. On ne peut pas se plaindre d'être pris comme référent. L'important est de comprendre que derrière tout cela, et c'est ma conclusion, il y a un territoire, le territoire du Grand Amiénois, qui s'est fédéré depuis peu avec une structuration assez particulière. Il y a l'EPCI Centre qui est Amiens Métropole, qui, à l'échelle du Grand Amiénois, est un immense EPCI mais qui, à l'échelle nationale, est une agglomération de 180 000 personnes, et donc nous avons des relations à construire avec une multitude d'EPCI satellites qui font entre 25 et 30 000 habitants, donc pas du tout du même niveau, en plus avec un potentiel fiscal qui n'est pas du tout le même, avec un outil administratif qui n'est pas du tout le même. Il n'y a pas les mêmes services. Il y a des services très compétents dans les EPCI, mais il n'y a quand même pas la même densité de masse réfléchissante et agissante que sur Amiens Métropole. Nous avons donc à construire un projet commun, et c'est une volonté qui n'est peut-être pas affirmée actuellement. Madame la Maire prend souvent en référence la construction d'Amiens Métropole justement, avec des étapes préliminaires. Au début, ce n'était qu'un syndicat, et cela a évolué.

Les temps changent, c'est compliqué parfois d'établir des relations de confiance et la mission la plus importante de mon mandat aura été d'avoir la confiance, c'est-à-dire que les urbains aient confiance et considèrent les ruraux et que les ruraux aient confiance dans les urbains, ce qui n'est pas simple. Cela passe par une stratégie que j'ai moi-même choisie et que j'ai proposé au bureau, c'est-à-dire ne pas être dans la sur-communication. Nous n'avons pas communiqué, vous avez vu peu d'articles de presse, peu de prises de position, parce que nous avons jugé utile à un moment donné d'être beaucoup plus dans un groupe resserré étant dans une réflexion positive et de confiance. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité, il y a des débats, du dialogue, mais nous ne sommes pas dans une assemblée comme celles que vous pouvez citer, Monsieur DESCHAMPS. Nous n'avons pas du tout la même relation, il n'y a pas ce phénomène d'opposition, de prise de position, ce phénomène de posture, nous sommes dans une démarche collective, qui se veut collective. Ce n'est pas de la non-transparence, de l'opalescence, c'est de l'intelligence politique qui consiste à respecter chacun au niveau où il se trouve dans cet organe politique.

Je poursuivrai sur la même voie, Monsieur le Président, en tout cas pour la fin de ce mandat. Je pense avoir recueilli la confiance des autres acteurs de ce pôle métropolitain, je pense continuer dans ce sens, je pense que les délais qui nous ont été imposés ont été respectés, les missions ont été opérées, la responsabilité qui nous incombait a été assumée, et j'espère que nous arriverons à construire un avenir avec peut-être un développement de ce pôle métropolitain. Nous allons bientôt réaliser une étude individuelle auprès de chaque responsable d'EPCI pour savoir comment il voit l'évolution de ce pôle métropolitain, comment il peut imaginer un phénomène de mutualisation, ou en tout cas de dynamique commune permettant à chacun de tirer avantage de cette mutualisation. Merci.

**M. GEST :** Pour clore ce débat et pour avoir présidé le Syndicat mixte d'où est né le pôle métropolitain avant Pascal RIFFLART, je voudrais simplement dire que, bien sûr, le pôle rend compte, mais il rend compte auprès des représentants des différentes communautés qui le composent. Dans n'importe quel organisme extérieur dans lequel une collectivité comme la nôtre est représentée, c'est évidemment son exécutif qui représente la structure. Dans mon parcours politique, il m'est arrivé d'être dans l'opposition, rarement et tant mieux d'ailleurs. C'est moins gai, je le reconnais, mais c'est ainsi, c'est toujours à l'exécutif de dire ce qu'il souhaite faire quand il présente ses options au sein d'une structure plus large. Deuxième observation, le pôle métropolitain fonctionne sur des statuts qui ont été validés par cette assemblée. Cela n'a peut-être pas fait l'objet d'une discussion profonde à ce moment-là. Là où Pascal a totalement

raison, et je le partage pour l'avoir vécu, cela apparaît souvent aux yeux de tous ceux qui siègent au sein du pôle métropolitain, d'Amiens Métropole ou des sept autres structures, comme quelque chose en plus. Et comme nous ne sommes pas privés de réunions, c'est vrai qu'il est parfois un peu difficile de mobiliser. Et la structure du pôle métropolitain a beau faire ce qu'il faut, c'est vrai que c'est difficile, et c'est vrai que la conception du SCoT précédent ne s'est pas faite non plus avec une affluence considérable. Jérôme GRANGE qui l'animait pourra en témoigner. Cela ne veut pas dire que c'est bien, mais qu'il appartient à chacun d'être responsable par rapport au pouvoir qui lui est donné par la structure qui lui demande de la représenter.

Enfin, troisième observation pour détendre l'atmosphère s'il en était besoin, je pense que Renaud DESCHAMPS ferait un gros tabac s'il proposait aux sept autres structures que la nôtre de tout rassembler à la mairie d'Amiens. C'est très mal connaître la façon dont les collègues des sept structures vivent le partenariat avec la grosse structure qu'est à leurs yeux Amiens Métropole. C'est vrai qu'elle est beaucoup plus grosse que les autres et c'est pourquoi il y a parfois presque une méfiance qu'il faut arriver à surmonter. Il n'y a, bien entendu, aucune raison que le siège d'une telle structure soit situé dans celle de la Ville et d'Amiens Métropole, ce ne serait jamais accepté par l'ensemble des structures qui la composent, jamais. Toute la difficulté d'ailleurs du fonctionnement de cette structure repose là-dessus. J'ai souvent eu l'occasion de l'exprimer. C'est difficile, mais comme l'a dit très justement Pascal, le pôle métropolitain est un outil, ce n'est pas un EPCI supplémentaire, c'est un outil qui travaille pour nous avec l'ADUGA, pour notamment réaliser le SCoT et le PCAET. Ce sont les deux missions les plus importantes sur lesquelles on a fini par se polariser. Cette organisation est tout à fait normale. Ce n'est absolument pas une volonté de cacher quoi que ce soit, et la preuve en est que cela a entraîné un peu mais quand les uns et les autres ont demandé à ce qu'il y ait une présentation du travail du pôle ici, je n'ai jamais refusé. Et il n'est pas interdit de poser des questions à d'autres moments auxquelles nous répondrions bien volontiers. Il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit, il faut faire fonctionner un système qui ne va pas de soi, même après des années de collaboration. L'ADUGA est née avant et pour autant, il y a toujours de la prudence de la part de nos collègues des autres structures. Sous la responsabilité de Paul-Eric DÈCLE, va sortir l'année prochaine un Pass Tourisme, qui a été pensé au départ au sein du pôle, dont la réalisation a été confiée à notre Office de Tourisme, ce qui veut dire que cet outil devrait mutualiser cette activité qu'est le tourisme dans notre territoire. Je m'arrête là. Il y a une volonté de collaboration avec effectivement la difficulté d'ajouter à tout ce qui est fait par ailleurs, dans toutes les structures, cette animation du pôle métropolitain.

**MME FOURE :** J'interviens quelques instants en tant que vice-présidente du Pôle Métropolitain, si vous le permettez, représentante d'Amiens Métropole au Pôle Métropolitain. A l'époque où on parle plutôt de redéfinition des différents territoires et de suppression parfois de certaines échelles de nos strates administratives, défendre le Pôle Métropolitain n'est pas aisé car c'est une structure de plus, mais je pense que c'est quand même très utile pour que nous puissions échanger. D'abord, les responsables politiques des différents EPCI de la Somme ne se connaissent pas tellement et s'il n'y avait pas le Pôle Métropolitain ils ne se connaîtraient pas du tout. C'est au moins un lieu où nous nous rencontrons, où nous pouvons échanger et où nous pouvons aussi travailler pour créer un véritable esprit du Pays du Grand Amiénois. Ce n'est pas simple, bien entendu, cela ne se fait pas en un jour, mais je suis tentée de dire qu'Amiens Métropole ne s'est pas faite non plus en un jour et qu'à un moment donné il y a eu la rencontre d'un certain nombre de circonstances et de personnalités qui ont fait que nous nous sommes unis et que nous nous sommes dit que nous avons un destin commun. Je suis une incorrigible optimiste et je pense que transformer ce Pôle Métropolitain, qui a été au départ conçu, je le rappelle, pour bénéficier de subventions de la Région, dans un esprit de consommateur, en un

territoire où nous estimons avoir un destin commun, est un sacré beau challenge et cela mérite que nous relevions ce défi.

**M. GEST :** Merci. Il me reste à remercier et à libérer Madame OUADI et Monsieur GRANGE.

*(Reprise de la séance à 19H32).*

#### **4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024. APPROBATION.**

**M. GEST :** Ce procès-verbal vous a été transmis. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.**

**M. GEST :** Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 21 juin et le 13 septembre 2024. Y a-t-il des questions ?

**MME DELATTRE :** Sur les décisions 9, 10, 36 et 50, même s'il ne s'agit que de quelques Euros et que cela reste majoritairement calculé en fonction du quotient familial, nous déplorons une décision d'augmentation des tarifs d'établissements proposant des activités culturelles dans les quartiers possédant les populations les plus pauvres d'Amiens, le Diapason à Etouvie et l'Etoile du Sud à la Salamandre pour l'inscription aux activités, le Safran à Amiens Nord pour les places de spectacle, soit trois sur quatre.

**M. GEST :** Y a-t-il d'autres observations ?

**DONT ACTE**

#### **6 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. MODIFICATION.**

**M. GEST :** Suite à l'installation de notre collègue titulaire, Madame Raïfah MAKDASSI, en qualité de conseillère métropolitaine lors du conseil métropolitain de juin dernier, il y a lieu de mettre à jour la liste des élus bénéficiant d'une indemnité de fonction. C'est l'objet de ce rapport et de la liste qui vous a été fournie. Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **7 - ORGANISMES DIVERS. DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.**

**M. GEST :** Madame Valérie DEVAUX ayant démissionné de ses fonctions de conseillère métropolitaine le 10 juin 2024, je vous propose de la remplacer au sein des organismes et instances dans lesquels elle représentait la communauté d'agglomération. Je vous propose donc de désigner Madame Véronique CLECH :

- au sein du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de la Somme ;

- et, en qualité de titulaire, au sein du conseil de gestion des facultés pour l'unité de formation et de recherche de langues et cultures étrangères de l'UPJV.

Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **8 - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES D'AMIENS METROPOLE. APPROBATION.**

**M. GEST :** Il s'agit d'une présentation collégiale et je vais commencer par donner la parole à Anne PINON.

**MME PINON :** Merci, Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous Je commencerai en effet cette présentation qui va se faire à plusieurs voix puisque Pierre, Marc, Margaux, me succéderont. Tout d'abord, je rappelle que l'enseignement supérieur a toute sa part dans la stratégie des industries culturelles et créatives. Cette stratégie, vous allez le comprendre, est partagée. On y retrouve l'enseignement supérieur, l'innovation, le développement économique et, bien sûr, la culture. Notre démarche est donc nécessairement transversale. Sur notre territoire, nous avons une filière, des établissements, des laboratoires de recherche. Nous misons sur le contexte favorable. La cartographie qui vous est présentée à gauche vous fait figurer les principaux acteurs de l'ICC en région. Vous avez 680 établissements, entreprises, associations, organismes de formation ; près de 1 500 emplois directs ; de nombreux festivals, dont, bien sûr, le festival de la BD et le Festival International du Film d'Amiens, deux laboratoires de référence, le Centre de recherche en art et esthétique et la Laboratoire de Modélisation, Information & Systèmes ; quatre pôles de formation d'excellence dans les domaines du jeu vidéo, de l'animation, du spectacle vivant, des arts visuels et des métiers de la communication, avec notamment nos établissements d'enseignement supérieur tels que l'UPJV, l'ESAD, l'ESC, ou Sup de Com. L'écosystème artistique et culturel amiénois est, vous l'aurez compris, riche et très dense. L'enjeu est de connecter l'enseignement supérieur, la formation avec les différents secteurs des ICC dans toutes ses dimensions : industrie créative dans laquelle on retrouve les artistes, les auteurs de bandes dessinées, du design, ou encore de l'image animée ; industrie créative dans laquelle on retrouve les acteurs culturels qui produisent et diffusent les images ; et enfin, la dernière, celle des activités économiques générées : galeries d'art, musées, ou encore les activités liées au tourisme. Notre objectif est de favoriser les liens et de stimuler l'émergence. Cette stratégie encouragera les participations des écoles et des établissements d'enseignement supérieur. Cette feuille de route permettra de renforcer l'actif de formation de la filière ICC et renforcera, bien sûr, notre écosystème.

**M. SAVREUX :** Bonsoir chers collègues. J'enchaîne sur le volet culturel de cette stratégie sur les ICC qu'il nous a semblé très important de porter car les ICC représentent 2,3% du PIB en France, l'équivalent du secteur agricole, et c'est surtout un secteur en forte croissance avec +6,7%. Et nous avons tous constaté un retard d'Amiens sur les ICC. Nous n'existons pas sur la carte de France des ICC, ou trop peu, puisque nous avons à l'heure actuelle à peu près 500 à 700 emplois, selon la définition, autour des ICC quand des villes comme Nantes, Lille, sont à 5 ou 6 000, ou que même des villes de taille comparable sont à 2 voire 3 000. Et nous avons également constaté à Amiens une baisse du chiffre d'affaires sur les industries culturelles et créatives depuis dix ans alors que le chiffre d'affaires augmente au niveau national. Cela tombe bien puisque nous avons adopté il y a quelques années une stratégie culturelle qui assume aussi un volet d'attractivité, et nous souhaitons qu'il y ait une filière clé à même d'être érigée en filière d'excellence sur les ICC. C'est, bien sûr, la filière de l'image. Nous avons fait le choix fort de faire de cette filière des arts visuels et de l'image une filière d'excellence et de distinction de



notre politique culturelle, nous revendiquons de devenir une grande métropole de l'image et de la création. Nous avons tous les atouts pour réussir, des acteurs d'excellence sur le territoire, mais il est nécessaire aujourd'hui de transformer notre terreau en filière industrielle. Aujourd'hui, nous avons une filière de l'image qui fonctionne essentiellement durant des grands temps forts, notamment pendant les festivals qui sont tous concentrés au mois de juin, et nous voulons avoir une filière qui vit tout au long de l'année, une filière qui crée de l'emploi à Amiens, et surtout qui permet de retenir nos talents à Amiens, sachant qu'il est affligeant et déconcertant de constater que parfois 100% des promotions de l'ESAD vont travailler à Lille et à Paris parce qu'elles ne trouvent pas du travail à Amiens.

L'objectif de cette stratégie des ICC est, bien sûr, d'installer des startups, des studios de création, pour fixer nos étudiants à Amiens. Pour donner de la visibilité à cette filière des ICC, qui n'est pas visible aujourd'hui au niveau national, il faut un lieu totem. Nous proposons que ce lieu totem soit la Plateforme innovante des images et de la création, car nous avons besoin de locomotives, de lieux qui vont tirer l'ensemble de la filière. Cette PIC prendra place dans l'ancien tri postal qui sera réhabilité et reconverti en 2027 en Pôle d'excellence de l'image avec trois opérateurs qui ont un lien évident avec les industries culturelles et créatives. Nous aurons d'abord Waide Somme, l'école d'art amiénoise spécialisée dans l'image animée et le dessin graphique. Nous savons tous que le niveau de formation et l'offre de formation sont déterminants pour l'implantation d'entreprises ICC sur un territoire, et que les ICC vont là où il y a des talents, d'où l'importance de les former, et nous sommes fiers que Waide Somme fasse partie des écoles les plus demandées aujourd'hui sur Parcours Sup, ce qui veut dire qu'il y a un succès et que les élèves trouvent de l'emploi quand ils reçoivent cette formation.

Ensuite, nous aurons évidemment le pôle BD Hauts-de-France Amiens, connu pour les rendez-vous de la bande dessinée, le troisième festival de la BD de France, mais aussi le premier opérateur national sur l'éducation artistique et culturelle. Et l'on ne se trompe pas en pariant sur la bande dessinée. Puisque l'on parle d'industries culturelles et créatives, on peut rappeler qu'aujourd'hui, un livre sur quatre vendu en France est une bande dessinée. Enfin, troisième acteur, le FRAC Picardie, qui est le seul FRAC en France consacré au dessin contemporain et qui abrite probablement et même sûrement la plus belle collection publique de dessins en Europe. Avant de passer la parole à mes collègues, je précise que nous n'avons pas voulu faire de cette plateforme des images et de la création uniquement un lieu culturel, mais un lieu pluridisciplinaire, c'est-à-dire à la fois un lieu culturel, un lieu de recherche mais aussi un lieu économique, car ce qui nous importe, c'est de créer un écosystème qui va susciter la création, l'arrivée d'entreprises sur le territoire, évidemment des entreprises en lien avec l'image. On peut penser au segment de l'édition, à la création numérique et à l'image animée, ou encore la production audiovisuelle. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision de surélever le bâtiment de la PIC pour y réserver des espaces, 710 m<sup>2</sup> en tout, pour y accueillir des industries culturelles et créatives. On voit bien la volonté de la Métropole de structurer cette filière de l'image pour entraîner dans son sillage l'émergence d'activités économiques.

**M. FOUCAULT :** Cela peut paraître curieux, alors que depuis des dizaines d'années nous avons un vivier d'associations culturelles aussi fort, d'être en retard dans le domaine des ICC par rapport à de nombreuses villes. En réalité, ce n'est pas que nous sommes en retard en matière de culture, mais en matière de numérique. Les ICC, c'est la rencontre depuis dix ans entre la révolution numérique et les acteurs de la culture, avec un numérique qui s'applique aussi bien au livre, au spectacle vivant, et même à la billetterie, à l'organisation des spectacles. Là où les ICC sont déjà fortement présentes en Ile-de-France et dans les quelques villes que citait Pierre, c'est parce qu'il y avait déjà un tissu numérique très fort qui a su se greffer ensuite au tissu culturel. Cette analyse montre tout ce qu'il faut faire : à la fois renforcer notre tissu numérique, aussi bien en termes universitaire que d'entreprises, et réussir à les relier à la culture. C'est un

énorme pari en termes d'emploi. Pierre a donné quelques chiffres, nous sommes à quelques centaines et il faut pouvoir très rapidement passer à quelques milliers. C'est pourquoi les quelques jeunes que nous formons dans nos écoles partent sur d'autres villes. Il faut à tout prix les retenir en en avoir de nouveaux. Les revenus peuvent être considérables. En ce qui nous concerne, ils sont assez faibles pour l'instant. C'est le deuxième enjeu. Il y a un enjeu d'attractivité parce que les villes capables de se développer autour des industrielles culturelles et créatives sont celles qui attirent des emplois, pas seulement des touristes mais des gens qui ont envie de vivre, de faire leur carrière professionnelle à Amiens. Et c'est aussi toute une dynamique d'innovation qui est derrière. Nous décrivons ici nos forces, qu'il s'agisse de la santé, de l'énergie, avec le rapport entre université, les labos de recherche, l'innovation puis la création d'emploi. C'est ce que nous devons, ce soir, décider de faire en matière d'ICC.

**MME DELETRE:** Pour exploiter pleinement le potentiel des ICC en tant que moteur de développement économique et source d'innovation, il est primordial d'initier, comme nous le faisons dans le quotidien de ce projet à l'agglomération, une dynamique collective de long terme. Amiens Métropole a décidé, comme vous le savez, de mettre en place une feuille de route destinée précisément à mobiliser l'ensemble de ses ressources internes, bien évidemment, qui seront nécessaires à la bonne conduite du projet, mais aussi à capitaliser sur les nombreuses expertises du territoire. Un certain nombre d'acteurs sont déjà présents sur l'agglomération, certains ont été sollicités à l'occasion de cette étude, et l'objectif est que cette nouvelle filière économique soit une valeur ajoutée. Trois leviers ont ainsi été imaginés. Le premier est rassembler et animer avec un objectif global d'embarquer l'ensemble des acteurs, des parties prenantes dans cette nouvelle démarche commune. Le second est accompagner et développer pour permettre la croissance des entreprises déjà implantées sur le territoire, mais aussi offrir des débouchés aux talents formés sur le territoire, et nous avons tout un travail à réaliser auprès des filières, et un travail de partage, de projets notamment, d'ambitions. Et attirer de nouvelles entreprises puisque l'objectif est bien évidemment aussi de créer de l'emploi. Donc développer les outils qui vont accompagner les acteurs économiques en s'appuyant sur l'expertise du territoire, et je pense particulièrement à Innov'a, à Plaine Images, mais aussi à Pictanovo. Et s'appuyer sur une stratégie immobilière dédiée. Pour répondre à cette ambition, la PIC est l'outil idéal, et plus précisément le rooftop qui sera situé dans les hauteurs de ce bâtiment.

Troisième et dernier levier, rayonner et promouvoir, renforcer le positionnement du territoire comme destination culturelle, touristique et entrepreneuriale. A cet effet, nous avons un travail de commercialisation important à mener. Il n'est pas évident de se vendre, mais nous devons apprendre à le faire et il n'y a aucune raison que nous n'y parvenions pas. Nous devons faire connaître notre ambition au niveau régional, mais aussi national et bien au-delà. Localement, nous avons beaucoup de filières à emmener, beaucoup de flexibilité à avoir, et une pluralité d'offres également à proposer. Tout cela nous amène à de très beaux chantiers, et nous sommes ravis de pouvoir travailler et vous présenter ce soir ces stratégies sur les ICC. Beaucoup d'acteurs s'y intéressent déjà et c'est plutôt très rassurant.

**M. GEST :** Merci. Nous sommes là sur le rapport le plus important de la soirée, car comme nos collègues vous l'ont indiqué, il n'y a aucune raison que notre agglomération ne soit pas représentée aussi dans ce domaine, n'intéresse pas dans ce domaine. Si une présentation est faite aujourd'hui, c'est que nous avons déjà pu vérifier l'intérêt que certains y portent, notamment à l'occasion de la création de la PIC. Cette présentation est d'autant plus utile que la PIC est un ensemble de trois structures qui vivent essentiellement jusqu'alors sur de l'argent public. Or, l'argent public se fait rare et, à mon avis, ce n'est pas terminé. Il est absolument nécessaire de trouver d'autres ressources et d'autres emplois dans ce domaine. D'ailleurs, nous utiliserons la présentation et l'arrivée du Nautipoulpe à Bruxelles, sur la place du Palais de

Justice le 29 novembre prochain, à laquelle vous serez conviés, non seulement pour montrer cette œuvre mais pour organiser une manifestation dans les locaux de la mairie de Bruxelles que le bourgmestre a bien voulu nous mettre à disposition. A cette occasion, nous allons convier de nombreuses entreprises, belges mais pas que, qui sont dans ce domaine. C'est l'occasion là encore de décliner les principes qui viennent de vous être présentés. Y a-t-il des questions ?

**M. PRADAT :** Merci, Monsieur le Président, de nous présenter cette feuille stratégique. C'est une feuille de route pour les établissements de créations culturelles. On peut saluer le travail car il est important d'avoir une stratégie, on peut saluer le travail de la Direction de la Culture et du patrimoine, du tourisme, du développement économique, et de nos partenaires. C'est important pour affirmer une politique volontariste auprès de nos partenaires. C'est important pour les acteurs, pour les grands événements culturels des arts visuels, c'est important pour l'industrie créative, pour donner des débouchés économiques à nos étudiants, pour nos créateurs. C'est important pour la PIC parce que nous n'avons plus le luxe aujourd'hui de créer des bâtiments vides de sens. C'est important pour les arts visuels, sachant que c'était le désert jusqu'alors. Alors, on ne peut pas être contre cette stratégie, mais nous aurions imaginé une politique ou une stratégie différente, moins descendante, plus construite, mieux partagée avec la vitalité associative, culturelle, avec l'économie sociale et solidaire. Une stratégie, c'est aussi une politique capable de redynamiser et de redonner du sens à la politique de la ville pour faire de la culture un vrai projet de démocratie culturelle, capable de rendre les habitants des quartiers populaires et de tous les quartiers acteurs du projet, de leur permettre d'y trouver leur place et agir pour faire ville. Pour autant, nous voterons pour cette stratégie.

**M. DESCHAMPS :** On dirait que Julien PRADAT est en campagne. Je trouve que votre plan est très bien, que votre stratégie est bien définie, claire, et contrairement à ce que dit Monsieur PRADAT, vous avez réussi dans ce mandat à faire en sorte que la culture se rapproche au plus près des publics les plus en difficulté, et je pense à ce qui est en train de se passer actuellement avec les graffeurs, les artistes, qui peignent les murs du quartier Saint-Leu dans le cadre d'IC.ON.IC. Nous allons donc le voter avec grand plaisir. Monsieur PRADAT est en train de m'interpeller en disant que le centre-ville... Non, dans d'autres quartiers. Mais je pense que Pierre SAVREUX répondra bien mieux que moi sur la politique culturelle qui a été mise en place et qui, pour moi, est bonne. Et donc, nous voterons aussi évidemment cette stratégie de développement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **9 - CONTRAT DE PARTENARIAT METROPOLITAIN AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE. APPROBATION.**

**M. GEST :** Je vous propose ici la formalisation d'un contrat de partenariat métropolitain avec la Région Hauts-de-France. Ce contrat repose sur des orientations stratégiques concertées et sur l'expérimentation d'un cadre de travail opérationnel commun, en écho notamment avec les enjeux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des Territoires, le fameux SRADDET.

Proposé pour la période 2024-2027, ce contrat vise à apporter une plus-value par rapport à d'autres cadres existants de collaborations, non seulement en favorisant la coordination des interventions de nos collectivités sur des objets concrets partagés, mais également en concourant à l'innovation, l'exemplarité et l'expérimentation. Cependant, sans être exhaustif, ce contrat ne se substitue pas aux contractualisations thématiques ciblées existantes ou à venir.

Des choix ont donc été réalisés pour circonscrire les champs de coopération de nos collectivités afin de répondre à deux orientations, à savoir le renforcement de leur rayonnement de l'échelle régionale à l'échelle européenne, d'une part, et de leur rôle en tant que pôle structurant régional, d'autre part.

J'ajoute enfin que cette démarche est la seule qui existe dans les Hauts-de-France avec Lille Métropole qui est également dotée d'un contrat de même nature. Ce sont les deux seules que la Région a souhaité avoir avec les deux grandes métropoles de la région.

Je vous demande d'approuver ce contrat de partenariat métropolitain et de m'autoriser à le signer.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **10 - PACTE TERRITORIAL DES SOLIDARITES 2024-2027. CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES AVEC L'ÉTAT. AVENANT.**

**M. GEST :** Nous avons approuvé en juin dernier la convention de coopération passée avec l'État pour la période 2024-2027 au titre du Pacte des Solidarités.

A la demande des services de l'État, je vous propose d'approuver l'avenant qui vise à intégrer dans l'axe 2 de ce pacte l'action intitulée "*Initier des actions ciblées auprès des publics particulièrement vulnérables*".

Cet avenant porte le nombre d'actions du Pacte des Solidarités de 16, comme fixé initialement, à 17. Le montant de cette nouvelle action s'élève à 32 000 € par an, répartis à parts égales entre l'État et Amiens Métropole.

Afin de financer cette action, la création de la conciergerie sociale voit son montant porté à 58 000 € par an, ne modifiant pas le montant global du financement de la convention passée avec l'État. Cet ajustement modifie toutefois la convention et ses annexes délibérées lors de notre précédente assemblée. Je rappelle à ce titre que le montant annuel fixé dans la convention s'élève à 640 000 € financés par l'État et Amiens Métropole à parts égales, soit un montant global de 2 560 000 €. Madame BECKER.

**MME BECKER :** Bonsoir à toutes et à tous. Je reviens de vacances, je suis en pleine forme, et j'ai compris, Monsieur le Président, que vous auriez aimé que je reste en vacances, mais je suis là. Et sur le point 10 concernant le Pacte Territorial des Solidarités, nous vous confirmons notre vote négatif du 27 juin 2024. Le projet d'une conciergerie sociale et solidaire est une bonne chose, évidemment l'idée initiale de conciergerie est liée à l'accompagnement social pour favoriser l'insertion des usagers, nous vous l'avions dit, vous le découvrez, mieux vaut tard que jamais. Toutefois, vous alimentez la contestation en retirant 32 000 € au dispositif initial, 16 000 € pour la Métropole et 16 000 € pour l'État. Votre choix d'être pour ces dépenses à moyens constants n'est pas du tout le nôtre. La solidarité pour vous, c'est réduire l'enveloppe d'un projet social pour en financer un autre, en gros déshabiller Pierre pour habiller Paul. Nous constaterons aussi ce soir que vous allez transformer une subvention pour la SPL Vallée Idéale, soit une dépense nouvelle de 420 000 €. Ce montant fait aussi écho à la décision du 20 mars 2024, non prévu initialement dans la PPI, de recapitalisation de cette société pour 445 000 €. La SPL a donc bénéficié cette année de 865 000 € de crédit, soit presque le montant du Plan Pouvoir d'achat sur trois ans et correspondant à près de 900 000 € au Plan et au Pacte en 2024.

Nous pensons que la meilleure des solidarités est d'accompagner l'autonomie des personnes, et à ce titre leur permettre déjà d'exercer leurs droits existants. Comprenez que nous regrettons que cet avenant au pacte n'envisage pas l'expérimentation "Territoire zéro non-recours" prévue par la loi 3DS afin d'expérimenter dans notre Métropole des démarches exemplaires d'aller vers. Organiser des friperies pour en déduire un pouvoir d'achat retrouvé en millions n'est pas à la hauteur de l'enjeu, quand on sait notamment que sur certaines actions de friperie, il y a eu des freins pour certaines catégories de personnes qui n'ont pas pu amener des vêtements ou, en tout cas, participer.

Une autre proposition à étudier, à expérimenter, serait la mise en place d'une garantie autonomie pour éradiquer la pauvreté monétaire en complétant les minima sociaux quand c'est nécessaire, en élargissant, bien évidemment, cette lutte, notamment aux jeunes indépendants du foyer fiscal de leurs parents tant la jeunesse est aujourd'hui en première ligne de la pauvreté.

Enfin, la Ville d'Amiens a adopté un vœu pour étudier l'entrée de notre territoire dans le dispositif Zéro Chômeur de longue durée. La question est de savoir quel est l' élu métropolitain qui est désigné pour ce dossier.

**M. GEST :** Vous êtes effectivement en pleine forme à votre retour de vacances au point de mélanger les sujets avec une dextérité étonnante. Parler de la SEM SPL dans ce dossier... Vous confirmez votre vote du mois de juin, nous en avons pris note.

**ADOPTE**

Observations :

*MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), Mmes BECKER, DESBUREAUX, DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), ont voté contre.*

**11 - PACTE TERRITORIAL DES SOLIDARITES 2024-2027 AVEC LE CCAS DE LA VILLE D'AMIENS.  
CONVENTION.**

**M. GEST :** Toujours dans le cadre du Pacte Territorial des Solidarités, je vous propose maintenant d'approuver la convention opérationnelle à intervenir avec le CCAS de la Ville d'Amiens.

Cette convention a pour objet de permettre la mise en œuvre concrète du Pacte des Solidarités passé avec l'État. Elle vise notamment à confier au CCAS de la ville d'Amiens le pilotage des différentes actions à déployer au titre de la contractualisation, assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats.

Cette convention fixe également l'engagement de la Métropole et du CCAS sur le plan financier, avec un versement au profit du CCAS à hauteur de 320 000 € chaque année de 2024 à 2027.

Je vous propose de m'autoriser à la signer. Y a-t-il des questions ?

**ADOPTE**

Observations :

*MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), Mmes BECKER, DESBUREAUX, DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), ont voté contre.*

**12 - OPERATION NOËL SOLIDARITE. ANNEE 2024. GRATUITE D'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS POUR LES BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF.**

**M. GEST :** Je vous propose de reconduire cette année encore l'opération Noël Solidarité pour l'année 2024. Ce dispositif est dédié aux enfants âgés de 3 à 14 ans et à leurs parents accompagnants bénéficiaires résidant dans les communes d'Amiens Métropole participantes. Il s'agit de leur accorder la gratuité d'accès aux équipements sportifs, à savoir les piscines Nautilus et Coliseum, et sa patinoire, aux équipements culturels que sont le musée de Picardie et le parc zoologique. Y a-t-il des questions ?

**MME BECKER :** Vous proposez la gratuité d'accès aux équipements sportifs et culturels, et vous faites enfin un geste. En effet, depuis le début du mandat, nous vous interpellons sur ce sujet, mais le dispositif n'est pas amélioré. Vos tarifs augmentent, comme le transport de 8%, le RSA lui aussi a augmenté, or, le quotient familial, lui, demeure bloqué à un niveau égal ou supérieur à 322 €. Votre solidarité est réduite aux acquêts, mais manifestement toujours le pied sur le frein et le refus d'un vrai Noël populaire. Pour rappel, en 2013, il y avait moins de pauvres à Amiens et il y a eu 3 279 chéquiers d'activités utilisés. Avec la pauvreté qui a explosé, conduisant à divers plans de communication, 1 305 bénéficiaires de ce dispositif en 2023. Autrement dit, votre petit geste est bien une aumône et le sujet mérite au moins que le quotient utilisé soit en cohérence avec ceux appliqués, notamment au transport pour Ametis, le quotient étant de 470 €, ce qui pourrait profiter à plus de personnes en difficulté. Nous sommes donc contre, pas contre le fait que certains puissent profiter de ces chéquiers, mais contre le fait que ce ne soit pas ouvert à un plus grand nombre et que ce ne soit pas organisé comme ce devrait l'être. Nous voterons donc contre.

**M. GEST :** Je précise que c'est un dispositif que nous reconduisons chaque année. D'abord, ce n'est pas une aumône, et d'autre part, ce n'est pas nouveau, ce dispositif est mis en place depuis je ne sais combien d'années, avant même que nous arrivions aux responsabilités, et cela a toujours fonctionné. Il n'y a donc pas de changement.

**ADOPTE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER) ont voté contre.*

**13 - ASSOCIATION AMIENS AERO MODELES CLUB. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION N° 2.**

**M. GEST :** L'association Amiens Aéro Modèles Club, qui occupait une partie des terrains dédiés au développement de la nouvelle ZAC Borealia 2, a relocalisé son club et son activité sur la commune de Vignacourt. Ce nouveau site, qui abrite déjà une activité d'aéromodélisme, nécessitait toutefois quelques travaux d'aménagement afin de répondre aux besoins de l'association.

Une première convention, qui fixait les modalités de versement d'une subvention d'investissement, a ainsi été approuvée lors du conseil métropolitain du 30 juin 2022. Cette subvention, d'un montant global de 80 000 €, était destinée à aider le club à financer les travaux et il a bénéficié d'un premier versement à hauteur de 64 000 €. Un solde de 16 000 € reste donc à régler à l'association, sous réserve de la fourniture des pièces justificatives.

Toutefois, le club a fait part de ses difficultés à réaliser l'avance des travaux et à finaliser les aménagements, et je vous propose donc de lui verser le solde de la subvention.

En outre, la première convention étant arrivée à son terme, il n'est plus possible d'acter un avenant. Il convient par conséquent d'approuver une nouvelle convention que je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer.

Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **14 - TAUX D'AVANCEMENTS DE GRADE. ANNEE 2024.**

**MME FOURE :** Depuis 2007, il incombe aux collectivités et à leurs établissements de fixer les taux d'avancement de grade dont les fonctionnaires territoriaux peuvent bénéficier au sein de leur cadre d'emplois, après inscription sur le tableau annuel d'avancement, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Conformément aux lignes directrices de gestion délibérées par notre collectivité, et en application des dispositions du code général de la fonction publique, il convient ainsi de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver les taux présentés en annexe de la délibération qui vous a été transmise. Ces taux ont été présentés en Comité Social Territorial pour avis le 5 juillet dernier.

Je souligne qu'à partir de cette année, avec la mise en application de notre politique de rémunération dynamique via le RIFSEEP, l'avancement de grade d'un agent pourra avoir pour effet d'augmenter le montant de ses indemnités de fonction, de sujétion et d'expertise.

Et avant même que vous ne me posiez la question, je souhaitais préciser que lors du passage en CST le 5 juillet dernier, la délibération a fait l'objet d'un vote qui a donné le résultat suivant, étant rappelé que seules les organisations syndicales votent : 3 contre - ce sont les 3 voix CGT, UGICT et CGT OE - et 6 abstentions - celles de la CFDT.

**MME DESBUREAUX :** Bonsoir chers collègues. Tout d'abord, on remarque dans le tableau présentant l'annexe et en reprenant un peu les calculs que la filière médicosociale est nettement perdante. Du fait d'un calcul par sous-catégories et de l'utilisation d'arrondis, elle compte en effet un taux d'avancement de 13,3% en catégorie C, et de 12,5% en catégorie A, contre 20% en moyenne pour l'ensemble des filières. En outre, du fait du choix d'un ratio à seulement 20% en catégorie C, ce sont 350 agents et agentes répondant non seulement aux critères statutaires mais également une directrice de gestion qui se retrouvent écartés de l'avancement de grade auquel ils ou elles auraient pu prétendre. Or, les conditions de sélection à l'avancement semblent opaques, y compris aux yeux des représentants syndicaux. S'il y en a, quels critères supplémentaires précis viennent s'ajouter à ceux posés par les lignes directrices de gestion ? Il serait bon que ce soit précisé à l'avenir.

**M. GEST :** Madame FOURÉ pour la réponse.

**MME FOURE :** Je voudrais dire à Madame DESBUREAUX que les taux d'avancement présentés sont sans changement par rapport aux années précédentes. D'autre part, par rapport à votre soupçon d'opacité, je peux vous dire que lors du CST le sujet est clairement débattu et jamais une seule fois les organisations syndicales ne nous ont fait de remarque sur cette prétendue opacité.

Observations :

M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) se sont abstenus.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), Mmes DESBUREAUX, DELATTRE ont voté contre.

**15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN DE DEPLACEMENTS DE L'ADMINISTRATION.  
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

**MME FOURE :** Dans le cadre de la mise en œuvre de la PPI 2022-2026 et de sa politique volontariste auprès des agents, la communauté d'agglomération Amiens Métropole souhaite poursuivre la mise en œuvre du Plan de Déplacements de l'Administration d'Amiens Métropole. Ce plan de mobilité se traduit par le déploiement de solutions visant à optimiser les déplacements domicile-travail et professionnels en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

C'est pourquoi je vous invite à valider le programme d'opérations qui vous est proposé pour un montant estimatif de 53 800 € HT, à savoir la création et l'aménagement de locaux vélos à destination des agents sur les sites Friant, Alexandre Dumas, Titien, Safran et Bibliothèque Bernheim, ainsi que la mise en place d'actions visant à contrôler les accès et à équiper en arceaux vélos les sites Fauga et Safran.

Je vous propose également de financer ces investissements par l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme dédiée au Plan de Déplacements de l'Administration.

En outre, il convient d'autoriser Monsieur le Président, d'une part, à solliciter toutes participations financières potentielles et, d'autre part, à signer tous les actes correspondants.

J'en profite pour vous faire un bilan très rapide de ce qui est déjà réalisé. Sur le Plan de Déplacements de l'Administration, nous avons des vélos mutualisés dans les différents sites. Par exemple, sur le secteur Blum-Malmaison, nous avons 14 vélos à assistance électrique en libre accès et en service depuis 2020 ; à l'Atrium, 4 VAE ; 10 sur Alexandre Dumas, 3 sur le Titien ; 3 sur Safran Bernheim ; 3 sur la Citadelle ; 1 sur le service d'Aide Eco ; 1 en Archéologie préventive. J'ajoute que tout cela va se développer. En moyenne, un vélo de service parcourt 2 200 km à l'année. C'est intéressant de le savoir. En 2023, les chiffres concernent uniquement le pool Blum-Malmaison car c'est sur ce site que nous avons pu réaliser un comptage précis. En 2023, sur Blum Malmaison, 1 865 déplacements professionnels ont été réalisés en vélo de service, ce qui équivaut à environ 13 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées par an et par vélo.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Nous avons un certain nombre de collaborateurs, d'agents, qui travaillent en dehors d'Amiens, voire en dehors d'Amiens Métropole, et qui ne peuvent évidemment pas venir à vélo et qui viennent en voiture. Des choses sont-elles faites pour les inciter, quand c'est possible, à recourir au covoiturage ? D'autre part, qu'est-ce qui est fait pour les inciter à déposer leur voiture dans les parkings-relais. Aujourd'hui, j'ai eu la triste sensation que les P+R étaient sous-utilisés. Qu'est-ce qui est fait pour que ces agents aient le réflexe de se garer dans les P+R et peut-être après sortir un vélo pliant ou une trottinette électrique de leur coffre, ou prendre le bus pour venir jusqu'à l'hôtel de ville ? Dernier point, certains de nos agents s'équipent de véhicules électriques. Mettez-vous des choses en place pour faciliter le rechargement de leur véhicule durant leur sept, huit ou neuf heures de présence à Amiens ? Ce pourrait être incitatif.



**M. GEST :** Premier point, concernant le covoiturage, un dispositif est effectivement prévu pour inciter les agents à y avoir recours. Second point, les parkings relais, cela ne marche pas. Est-ce la taille de l'agglomération qui ne convient pas ? Est-ce dû au fait que nous avons différé la communication autour de ces points de relais parce qu'au départ nous avons des problématiques de fonctionnement de nos bus, sachant que c'était avant tout destiné à cela ? Toujours est-il qu'aujourd'hui ces parkings relais sont peu utilisés. Il faut envisager une politique de communication tournée vers les collectivités territoriales extérieures à Amiens Métropole qui, à mon avis, ignorent encore beaucoup l'existence des parkings relais, et les personnes qui travaillent à Amiens et viennent de ces territoires n'ont pas le réflexe d'utiliser les parkings relais. Sur le troisième point relatif aux bornes de recharge, nous n'avons pas de demande particulière pour l'instant, mais il y a une politique globale de développement des bornes de recharge. Plus les véhicules électriques vont se développer et plus il sera intéressant de regarder cette problématique. Pascal RIFFLART m'a demandé la parole.

**M. RIFFLART :** Je souhaitais vous poser une question concernant le report modal entre la grande couronne amiénoise ou même plus largement et Amiens cœur de ville ou en tant qu'Amiens Métropole. Nous savons qu'il y a une concentration très importante des emplois sur le centre d'Amiens et sa proximité, et les parkings relais étaient un outil pour permettre justement une intermodalité plus équilibrée sur le territoire. Tout à l'heure nous en avons parlé, au Pôle Métropolitain nous avons été lauréats du dispositif TENMOD, qui permet d'aider les collectivités périphériques d'Amiens à établir un plan de mobilité rural. Sur Amiens, il existe un Plan de mobilité urbain mis en place il y a une quinzaine d'années et qui a été renouvelé, mais ce plan n'existait pas sur les EPCI autour d'Amiens Métropole. Ce dispositif TENMOD est en cours de gestion et les études sont en cours de réalisation et nous allons proposer aux cinq EPCI bénéficiaires de ce dispositif de mettre en place des moyens qui vont permettre une intermodalité plus consommatrice de parkings relais, si tant est que leur efficacité soit prouvée. Ce dispositif représente environ 200 000 € qui ont été glanés auprès de l'ADEME pour réaliser ces plans de mobilité ruraux en connexion avec notre plan de mobilité urbain par nos intersections, notamment des parkings relais, mais pas seulement, ce sont aussi des schémas vélos avec là aussi la possibilité de relayer les déplacements entre la périphérie d'Amiens et Amiens cœur de ville.

**M. DESCHAMPS :** Quand on interroge les personnes qui n'utilisent pas les parkings relais, elles nous disent avant tout qu'elles utilisent leur voiture et du carburant pour venir de leur commune jusqu'à Amiens, et qu'elles ne vont pas en plus payer un abonnement de bus pour faire le dernier kilomètre. Je pense qu'il faut entendre cet argument et trouver une solution. Des communes ont mis en place, je ne sais pas si c'est pour leurs administrés ou pour les habitants concernés, un aller-retour pris en charge ou gratuit le matin et le soir. On a mis en place la gratuité du samedi pour tous les Amiénois, peut-être pourrait-on imaginer et regarder ce que coûterait d'offrir un aller-retour à nos salariés. Cela leur permettrait de laisser leur voiture le matin et cela aurait un effet très bénéfique pour les Amiénois puisque cela libérerait un nombre considérable de places à la journée dans Amiens, des places aujourd'hui occupées sur le parking Faidherbe et ailleurs par des salariés dont la voiture est stationnée ici durant huit heures. Peut-être pourriez-vous passer la commande à votre administration d'interroger les salariés et de leur demander pourquoi ils n'utilisent pas les P+R. Si on leur met des bornes de recharge dans ces P+R, ils pourraient y laisser leur voiture pour la laisser charger la journée, et si on leur installait des casiers à vélo, ils pourraient mettre un vieux VTT qu'ils laisseraient la nuit et qu'ils utiliseraient le matin pour descendre du P+R jusqu'à la mairie. Je pense qu'il y a pas mal d'idées à tester, et il faut tout simplement demander à nos agents.

**M. GEST :** J'ajoute quand même que les personnes qui viennent de l'extérieur oublient que lorsqu'elles se garent dans Amiens, elles doivent payer. Avec le système envisagé pour

l'utilisation des parkings relais, à partir du moment où l'on utilise le bus, on ne paie pas le parking. C'est un double avantage pour la personne qui l'utilise. Le problème pour l'instant, c'est que le message n'est pas passé. D'ailleurs, vous ne faisiez même pas allusion à ce dispositif, donc je pense que ce message n'est pas encore passé. A partir du moment où les transports en commun fonctionnent plus régulièrement, on a tout intérêt à faire le développement. Après, je note avec intérêt le dispositif que le Pôle Métropolitain met en place.

**M. RENAUX :** Au sein du service Mobilité, une agente est particulièrement active auprès de ses collègues pour tenir des ateliers, les motiver, et il y a des résultats. Si l'utilisation des pôles vélos est en développement, que ce soit en nombre de kilomètres effectués, mais aussi la demande de pôles vélo sur les différents secteurs, c'est dû au dynamisme du service Mobilité auprès des agents. Sur la question des parkings relais, ce n'est pas un problème financier puisqu'ils sont totalement accessibles aujourd'hui. Ensuite, la collectivité accompagne aussi financièrement la prise en charge des abonnements, et je crois que le reste à charge est relativement faible. Et donc le problème n'est pas là. Le service mène de nombreuses actions autour du covoiturage, il y a des résultats, mais on a évidemment du mal à le quantifier. Il y a les parkings relais officiels, que nous connaissons, et il y a aussi les zones de stationnement. C'est comme les chemins, vous pouvez toujours tracer une belle route, mais le chemin le plus court est créé par les usages, et sur les zones de regroupement, les salariés savent aussi s'organiser. C'est une pratique qui se développe au regard de l'augmentation des coûts de l'énergie. Sur la question des bornes de recharge, vous savez que le coût de recharge le plus économique est celui de la recharge faite à domicile, et l'autonomie des véhicules électriques aujourd'hui pour du domicile-travail ne nécessite pas d'installer des bornes de recharge puisque quand on est dans un rayon de 50 km autour d'Amiens, on peut faire son aller-retour avec un véhicule électrique, et même les plus petits véhicules électriques permettent de faire un aller-retour domicile-travail et de recharger avec un tarif domicile qui représente quasiment la moitié de ce que vous paieriez sur une borne de recharge.

**MME FOURE :** Quelques précisions. Parler de Plan de déplacements de l'administration suppose de commencer d'abord par une consultation. Nous avons donc fait une consultation auprès de l'ensemble de nos agents pour savoir quels étaient actuellement leur lieu d'habitation, leur lieu de destination, les modes de déplacement qu'ils utilisent, et c'est à partir de ces données que ce Plan de Déplacements de l'administration a été confectionné. C'est toujours la même démarche, c'est la même chose pour les Plans de déplacements d'entreprise. On commence par un état des lieux en consultant les personnes concernées. Ensuite, il y a l'indemnité kilométrique vélo, aujourd'hui appelée Forfait mobilité durable que nous avons mis en place et qui permet de financer le coût du vélo pour les utilisateurs de vélo. J'ajoute enfin qu'en ce qui concerne les tarifs de train et de bus, la collectivité participe à hauteur de 75% de l'abonnement de ses salariés. Nous poussons évidemment à l'utilisation de ces modes doux de déplacement, ce qui est bien normal.

**M. GEST :** Indemnité kilométrique vélo que nous avons mise en place avant que la loi ne l'exige.

**M. BIENAIME :** En fait, vous aviez la réponse lors de votre première ou deuxième phrase. Effectivement, la taille de la ville. Nous avons le même problème dans toutes les villes de France qui sont de la taille de la ville d'Amiens. Les parkings relais ne fonctionnent pas vraiment bien, pourquoi ? Tout simplement, parce que, qu'on le veuille ou non, le temps d'attente dans une voiture au moment où l'on se rend en ville, entre 8 et 9 heures, et le moment où l'on repart, entre 17 h et 18 h, n'est pas très long. Quand on est en voiture, ce temps nous paraît très long, mais vous êtes rarement en attente plus de dix minutes dans Amiens, et donc les gens préfèrent être dans leur voiture, au chaud, à écouter de la musique, bien installés, à pouvoir communiquer avec qui ils veulent, et par ricochet on se retrouve avec des parkings relais qui ne fonctionnent

pas très bien. Soit on augmente la taille de la ville, mais ce n'est pas forcément évident, soit on la réduit, mais ce sera un autre problème.

**M. GEST :** Je partage totalement ce que vient de dire Bruno BIENAIMÉ. Contrairement à la rumeur selon laquelle on circule mal dans Amiens, c'est la raison essentielle. Pour faire le choix de garer sa voiture, monter dans un bus, voire de prendre un vélo, il faut déjà être très pénalisé par la circulation voiture. Je me réfère aux réunions où nous accueillons les nouveaux Amiénois. C'est très intéressant de les entendre dire ce qu'ils pensent de la circulation dans la ville. La plupart disent que c'est la première fois qu'ils viennent travailler sans bouchons. Je sais bien que certains en m'écoutant voudraient m'étrangler, pas nécessairement dans cette salle, mais je le dis parce que c'est une réalité. C'est le premier handicap que nous avons à ce sujet, et Bruno BIENAIMÉ a totalement raison. S'ajoute à cela le fait que nous n'avons pas fait grande publicité de leur existence.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER) se sont abstenus.*

**16 - AMIENS. PLAN VELO. CARREFOUR BOULEVARD DE DURY-AVENUE DU 14 JUILLET 1789.  
TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE. CONVENTION.**

**M. RENAUX :** Le Plan Vélo, approuvé en 2023, a notamment pour objectif de déployer des itinéraires cyclables sécurisés sur le territoire métropolitain à l'horizon 2030.

Il s'agit dans cette délibération de travaux projetés à Amiens au carrefour du boulevard de Dury avec l'avenue du 14 juillet 1789. Ces travaux consistent en la reprise intégrale du carrefour dans le but d'assurer les continuités cyclables en pourtour de voies et de résorber la discontinuité existante vers les pistes unidirectionnelles de l'avenue du 14 juillet.

Afin d'assurer la réalisation et la bonne coordination de ces aménagements, il est proposé de transférer la maîtrise d'ouvrage à la ville d'Amiens, avec une contribution financière d'Amiens Métropole, étant précisé que le budget total est estimé à 1 100 000 € TTC, cofinancé à 50% par les deux collectivités. Cette opération débutera au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 pour une durée de 6 mois environ.

Je vous précise également que cette opération sera présentée dans ses détails en comité stratégique le 14 octobre prochain puis lors d'un prochain Comité Technique Vélo auprès des partenaires. Toutefois, il s'avère nécessaire de se prononcer sur ce point dans les meilleurs délais afin de pouvoir engager les premières dépenses d'études préalables, et d'investitions de réseaux.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**17 - AMIENS. CONSIGNES DANS LES QUARTIERS. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**

**M. RENAUX :** La Centrale d'Achat du Transport Public a conclu en 2019 avec la société Altinnova un accord-cadre d'acquisition d'abris vélos collectifs fermés. Sur cette base, un marché subséquent a été conclu pour satisfaire les besoins de la collectivité. Un bon de commande

portant sur 10 abris vélos a été notifié à la société Altinnova le 9 décembre 2022 pour un montant total de 170 383,95 € HT, soit 204 460,74 € TTC.

Ces abris vélos étaient en fait destinés à la ville d'Amiens. Cependant, les documents contractuels ayant été passés au nom d'Amiens Métropole, la commune ne peut ni payer les factures, ni bénéficier des subventions liées à cette opération.

Je vous propose de régulariser la situation en modifiant le bénéficiaire du marché subséquent. Pour ce faire, je vous invite à approuver le protocole transactionnel correspondant et d'en autoriser sa signature par Monsieur le Président.

**M. GEST** : C'est un simple problème technique.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **18 - AMIENS. MISE A DISPOSITION DE COMPTEURS A VELO PAR LA VILLE. CONVENTION.**

**M. RENAUX** : La Ville d'Amiens a approuvé l'acquisition de mobiliers de comptage permettant un affichage en temps réel du nombre de cyclistes sur les aménagements cyclables du territoire.

Ce projet s'inscrivant pleinement dans les objectifs du Plan Vélo d'Amiens Métropole, et au titre de la compétence Mobilité de la communauté d'agglomération, je vous propose de prendre en charge les dépenses de fonctionnement et de maintenance de ces équipements. Le montant annuel de cette maintenance est estimé à 600 € par compteur.

Je vous propose donc d'approuver la convention de mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST** : Pas de difficulté ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Je passe la parole à Marc FOUCAULT qui va nous présenter conjointement les trois points suivants.

**M. FOUCAULT** : Ces trois points sont très arides car il s'agit de déclasser, de produire un avenant et de reconventionner, mais importants car en réduisant la parcelle de l'aérodrome de Glisy, nous récupérons du terrain pour faire du foncier économique.

Le point 19 constate la désaffectation et décide le déclassement du domaine public aéronautique des parcelles cadastrées ZB 31 et ZB 74. Ces emprises ne présentent plus d'utilité pour l'exploitation de l'aérodrome, nous a indiqué par courrier la direction de l'aviation civile. Donc la parcelle de l'aérodrome se réduit et on la récupère dans le cadre de la ZAC Jules Verne.

Pour le point 20, il s'agit d'approuver un avenant au bail emphytéotique à passer avec la SIP HLM et d'autoriser Monsieur le Président à le signer. Pourquoi la SIP HLM ? Parce que sur cette parcelle se trouvait historiquement un lotissement de petites maisons, et ce qui nous intéresse, ce sont les 5 hectares en plus de ce lotissement. L'avenant permet de modifier l'emprise foncière. A noter que le bailleur, la SIP, a validé ce projet d'avenant lors de son comité d'investissement du 29 mars 2024.

Pour le point 21, il s'agit maintenant pour nous de céder à la CCI, qui est le concessionnaire de l'aménagement du Pôle Jules Verne, les parcelles en question. Cette opération ne donne lieu à aucune contrepartie financière puisque dans la convention publique il est prévu que la participation d'Amiens Métropole au Pôle Jules Verne et à la ZAC se fasse sous forme d'apport en terrains. Cet apport en terrains est chiffré de manière théorique à 207 335 €.

**M. GEST :** Y a-t-il des observations ?

**MME DESBUREAUX :** Nous nous posons des questions, car nous remarquerons que cet aérodrome est déclassé morceau par morceau et nous nous demandons ce qu'il va devenir. Va-t-il rester un aérodrome de loisir ou se transformer entièrement en zone d'activités ? On étend par avenant, on continue de projeter d'artificialiser. Tout cela a-t-il été vu au niveau de ces parcelles quant aux contraintes environnementales ? Et quand la ZAC Jules Verne va-t-elle s'arrêter ? Sans oublier qu'il nous semble que la CCI s'étend aussi de l'autre côté de la ZAC.

**M. FOUCAULT :** Sur le premier point, c'est assez curieux car en conseil municipal ou en conseil d'Amiens Métropole vous nous reprochez d'essayer d'étendre nos zones d'aménagement et quand précisément nous essayons d'utiliser l'existant, vous nous le reprochez aussi. Donc, cela devient un peu compliqué. Pourtant, cela va de manière positive dans les débats que nous pouvons avoir puisque nous sommes en train de traquer le moindre mètre carré disponible sur les ZAC existantes, qu'il s'agisse de l'espace nord, du pôle Jules Verne ou des autres ZAC, afin de voir s'il est possible d'y installer du foncier économique. Si votre position consiste à dire qu'il ne faut plus du tout d'entreprises sur Amiens, c'est un peu différent. J'avoue que je suis un peu décontenancé par votre remarque qui, je l'espère, ne sera pas partagée par nos collègues.

**M. PENAUD :** Je précise à Madame DESBUREAUX que les parcelles en cause sont déjà dans la ZAC, sachant que si elles ne l'étaient pas, il faudrait une procédure d'extension de la ZAC.

**M. GEST :** Excellente précision.

**M. FOUCAULT :** Si vous aviez écouté, c'était précisé dans mon exposé.

**M. GEST :** Je voulais préciser que s'agissant de l'avenir de l'aérodrome, rien de particulier n'est envisagé. L'activité a perdu de son importance, notamment depuis l'existence de l'aéroport dont nous sommes co-gestionnaires à Méaulte, l'aéroport international Amiens Henry Potez. A cet endroit, tout avion quel qu'il soit peut se poser dans n'importe quelles conditions, ce qui n'est pas le cas à Glisy. C'est la raison pour laquelle les pilotes d'avions de toutes natures choisissent l'aéroport le plus sécurisé. C'est il y a 25 ou 30 ans qu'il aurait fallu imaginer étendre l'aérodrome de Glisy avec toutes les problématiques que cela peut entraîner en termes de proximité des habitations. Aujourd'hui, nous avons un aéroport à Méaulte, et donc Glisy reste le lieu où l'on pratique l'aviation de loisir, où il y a quelques activités économiques, de construction notamment d'ultralégers motorisés etc., et c'est à cela que l'aérodrome va continuer à s'intéresser.

## **19 - GLISY. ZAC JULES VERNE. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE L'AERODROME**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **20 - GLISY. ZAC JULES VERNE. AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SIP HLM.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**21 - GLISY. ZAC JULES VERNE. CESSION PAR APPORT EN TERRAINS A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT .**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. FOUCAULT :** A propos de création d'emploi, je voulais partager avec certains collègues une information préoccupante que nous avons eue cet après-midi de la part de la société Ynsect qui a annoncé avoir demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde auprès du tribunal de commerce d'Evry. Dans une procédure de sauvegarde, il y a du pour et du contre. Le contre est que quand on le fait, c'est qu'il y a des problèmes financiers importants, même si c'est assez courant dans le domaine des grands projets industriels. L'aspect positif, c'est que l'entreprise peut évidemment poursuivre son activité pendant douze mois, et durant ces douze mois, essayer de trouver des solutions. Pour Ynsect, il s'agit de trouver encore de nouveaux investisseurs pour pouvoir financer le démarrage de la production qui a eu lieu sur le site avec la centaine d'emplois qui ont été créés. Nous allons évidemment nous rapprocher dès demain d'Ynsect pour mieux comprendre avec eux la situation et, au besoin, étudier les leviers d'accompagnement que nous pourrions trouver avec nos partenaires habituels, c'est-à-dire l'Etat et la Région.

Monsieur le Président, nous avons deux aides à la création d'emploi de nature assez proche. En effet, ces deux sociétés amiénoises n'ont pas réussi à tenir leurs promesses d'embauche et nous demandent de reporter de deux ans les conventions en question, mais la bonne nouvelle est qu'au bout des deux ans, elles devraient avoir créé plus, voire beaucoup plus d'emplois qu'il n'était prévu dans la première convention.

**22 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. HELLO WATT. AVENANT N° 1.**

**M. FOUCAULT :** HELLO WATT est une société amiénoise spécialisée dans les domaines de l'énergie et du numérique. Elle propose en ligne un comparateur de fournisseurs d'électricité et de gaz et elle prodigue des conseils en matière d'isolation et de rénovation. Nous avons proposé le principe du versement d'une aide à l'emploi en 2020 au profit de cette société qui devait, au 5 juin 2023, créer 89 CDI. A date, elle n'a pas créé 89 mais 75 CDI, il en manque donc 14. En réalité, si nous repoussons à fin 2025, l'entreprise s'engage à non plus créer 89 emplois, mais à avoir 120 collaborateurs. Si les promesses sont tenues, ce sera plutôt positif. Je vous propose donc d'approuver l'avenant n° 1 à cette convention qui vise à prolonger la période de création d'emplois jusqu'au 30 juin 2025.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**M. VOULMINOT :** Vous disiez tout à l'heure que l'argent public était de plus en plus rare. Les aides publiques aux entreprises nous semblent utiles, voire même parfois indispensables, mais leur généralisation, leur multiplication les rendent illisibles, les contreparties pour le territoire peu explicites, les conditions d'éligibilité guère définies et leur évaluation inexistante ou presque. Quelles sont les motivations d'une entreprise qui ambitionne un chiffre d'affaires de 13 M€ en 2024 et de 25 M€ en 2025 ? A aller chercher une subvention auprès de la collectivité. Quelles sont les raisons pour la collectivité de maintenir un accompagnement à une entreprise qui, initialement, conventionne pour une création de 89 emplois en juin 2023 et qui, sans les avoir atteints, revient vous voir en en promettant 120 en 2025 ? Le vécu et les attendus administratifs des demandeurs d'emploi; des bénéficiaires du RSA ou des autres assistés, comme on dit, sont souvent bien plus contraignants que ce que l'on impose à ces entrepreneurs. Certes, ces subventions sont versées seulement si les créations d'emploi sont effectives après des périodes

d'essai. Mais le foisonnement des autres dispositifs, nationaux, régionaux, a une conséquence sur la visibilité et le bien-fondé de l'ensemble et donc de votre action dans cet ensemble. La publication d'un document recensant la totalité des aides, leurs destinataires, les montants et les crédits engagés faciliterait la compréhension de la logique de l'action publique vers le secteur privé, leur bien-fondé et l'efficacité de cette nouvelle dépense. Nous nous abstenons.

**M. FOUCAULT :** Merci de votre intervention. Vous avez sans doute été distrait parce qu'il y a deux ou trois conseils d'Amiens Métropole, à la demande d'ailleurs de votre groupe, nous avons fourni toutes les informations que vous souhaitez sur le sujet des aides aux entreprises, le pourquoi de notre dispositif, etc. En revanche, votre remarque est pertinente au sujet de la méthode. En ce qui concerne HELLO WATT, nos aides resteront sur les emplois initiaux, c'est-à-dire les 89. Si l'engagement d'HELLO WATT est à 120 ou plus collaborateurs d'ici 2025, il n'y aura pas de subvention d'Amiens Métropole sur le delta entre 89 et 120 ou plus.

**M. VOULMINOT :** Je vais poser ma question différemment. On sait qu'il y a un feuilletage d'accompagnement aux entreprises, c'est sans doute normal. La question est de savoir comment s'inscrit votre action dans ce feuilletage entre les aides nationales, les exonérations régionales, et celles-ci.

**M. FOUCAULT :** Vous aviez déjà fait cette demande, nous y avons répondu, un document avait été produit et je vous le transmettrai pour que vous puissiez l'examiner attentivement.

**M. GEST :** Cela fait au moins trente ans que j'entends ce discours dans la bouche des représentants de la gauche. C'est extraordinaire ! Et nous avons toujours démontré que le nombre d'emplois créé par les entreprises bénéficiant d'une aide publique par emploi créé dépassait le nombre d'emplois sur lequel elles s'étaient engagées, à 95 ou 98%. Il arrive parfois que le marché ne soit pas au rendez-vous comme elles l'espéraient, parce que ce n'est pas une science exacte, ou qu'elles ont besoin d'un peu plus de temps pour les réaliser. Il ne vous a pas échappé qu'en 2020, quand ils se sont installés à Amiens, comme d'ailleurs le suivant, c'était courageux de leur part car c'était en plein Covid. Je suis ravi qu'ils soient là parce qu'à chaque fois que des emplois sont créés à Amiens, cela me fait plaisir, mais manifestement pas vous. Encore une fois, nous avons la preuve que vous ne souhaitez pas que la ville, l'agglomération développe son nombre d'emplois, vous doutez toujours de l'efficacité d'une mesure qui existe depuis je ne sais combien d'années, peut-être quarante ans, qui a toujours été mise en place, par exemple au niveau du département, et qui produit toujours les mêmes résultats. Et comme vous l'avez rappelé vous-même d'ailleurs, l'aide n'est versée que si l'engagement est tenu. Je ne vois donc pas quel est le problème. Après, les entreprises de cette taille n'ont pas d'aide du Conseil régional ni de l'Etat, et donc la seule aide dont elles peuvent bénéficier est celle de la collectivité d'Amiens Métropole. Quant au chiffre d'affaires que vous annoncez, ce n'est évidemment pas celui de l'antenne d'Amiens. L'entreprise HELLO WATT n'est pas implantée qu'à Amiens, de même qu'INFODIS IT dont nous allons parler maintenant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), se sont abstenus.*

### **23 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. INFODIS IT. AVENANT N° 1.**

**M. FOUCAULT :** Pour information, c'est à la séance du conseil d'Amiens Métropole du 26 octobre que l'ensemble des informations que vous souhaitiez ont été délivrées. Le point 23 est identique

au point 22, sauf que la société n'exerce pas tout à fait dans le même domaine puisqu'il s'agit d'INFODIS dont le siège est à Roissy-en-France et qui est installée à Amiens. C'est un prestataire informatique de réputation mondiale, et qui est donc installé à Gare La Vallée. Quand ils ont demandé une aide financière en contrepartie de création d'emplois, ils étaient déjà à 50 emplois et ils s'étaient engagés à en créer 40. Ils auraient dû atteindre 90 emplois en juin, ils sont arrivés à 75, soit un déficit de 15 emplois, d'où une demande de report de la convention, exactement comme HELLO WATT. Ils s'engagent cette fois non pas à arriver à 90 emplois, mais à 110 ETP sous deux ans.

L'entreprise est en bonne santé financière, tout comme HELLO WATT, la différence étant qu'il s'agit d'une société très dynamique qui pensait capitaliser sur Amiens, mais comme elle se porte très bien, elle a racheté deux à trois entreprises, c'est pourquoi elle a mis un tempo un peu plus faible sur Amiens. Les trois entreprises sont maintenant rachetées, intégrées à INFODIS, et INFODIS doit maintenant se concentrer sur le développement d'Amiens, et non seulement atteindre les 90 emplois promis, mais probablement dépasser les 100 et 110 emplois. J'ajoute que c'est votre position à chaque fois de comparer les aides versées par rapport au chiffre d'affaires ou au résultat de ces sociétés, mais je pense qu'il est bien plus intéressant de comparer les aides versées, qui sont assez minimes, par rapport aux salaires versés à chacun des 100 salariés sur des périodes de cinq, dix, quinze ou vingt ans, qui contribuent à la croissance de notre ville et au bien-être de nombreuses familles.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), se sont abstenus.*

**24 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS. ANNEE 2024. CONVENTION-TYPE.**

**MME BRUNEL :** Je vous propose d'approuver le versement d'aides aux Très Petites Entreprises dans le cadre de leurs investissements matériels.

Il s'agit ici de répartir une somme globale de 16 178 € aux quatre entreprises suivantes :

- 6 000 € pour M. Christophe POULET qui exerce une activité de boulangerie.
- 6 000 € également pour M. Olivier BREELE, charcutier-traiteur.
- 1 662 € pour la SARL Cordonnerie SVII, représentée par Mme Magalie CUISSETTE.
- 2 516 € pour la boulangerie EURL La Miette, représentée par M. Antoine SADER.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver la convention-type et d'autoriser Monsieur le Président à la signer avec chacun des bénéficiaires.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**25 - AMIENS. INDEMNISATION SUITE AUX TRAVAUX REALISES DANS L'ESPACE PUBLIC. SAS BOUCHERIE ZBIDA FILS. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**



**MME BRUNEL** : La réalisation des travaux d'aménagements de l'espace public se traduit parfois par des baisses de recettes et des difficultés économiques pour les entreprises riveraines impactées. Lors du conseil métropolitain du 21 mars 2024, Amiens Métropole a acté sa volonté de soutenir les entreprises riveraines par la mise en place d'un règlement et d'un dispositif d'indemnisation exceptionnelle afin de faciliter la prise en charge amiable des dommages économiques potentiels liés à ces travaux.

Il s'agit ici d'une demande déposée par la SAS Boucherie ZBIDA Fils, située rue Saint-Leu à Amiens.

Je vous propose donc de lui octroyer une indemnisation d'un montant de 3 777 €. Il s'agit d'un dossier similaire à celui approuvé lors du dernier CAM pour une imprimerie située dans la même rue.

**M. GEST** : Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**26 - AERODROME D'AMIENS-GLISY. MESURES DE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS ET ETABLISSEMENTS. AEROCLUB DE PICARDIE AMIENS METROPOLE.**

**M. FOUCAULT** : Vous vous souvenez pendant la période du Covid d'une décision très appréciée d'exonérer les loyers des commerçants ou entreprises hébergés dans des locaux d'Amiens Métropole. C'était le cas de l'Aéroclub de Picardie Amiens Métropole, structure associative qui bénéficie d'une autorisation d'occupation temporaire sur le site de l'aérodrome. Elle a été impactée comme d'autres par la crise sanitaire puisqu'elle a dû arrêter son activité principale, et donc nous proposons de lui faire bénéficier de la même exonération que les autres entreprises pendant cette période et dans les mêmes conditions, soit une aide estimée à 1 919,29 €.

**M. GEST** : Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**27 - SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES. ASSOCIATION 60 000 REBONDS. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2024. CONVENTION.**

**M. FOUCAULT** : La particularité de l'association 60 000 Rebonds est d'être spécialisée dans l'aide aux chefs d'entreprise ayant fait faillite pour les aider à rebondir vers un nouveau projet, soit recréer une entreprise, ce qui est le mieux, soit, le cas échéant, devenir salariés. Elle était implantée dans cinq grandes villes des Hauts-de-France et s'est installée à Amiens en juillet 2023, et a démarré son activité.

Nous proposons donc une subvention de 5 000 € pour l'aider à conforter son implantation et son développement sur le territoire d'Amiens Métropole.

**M. GEST** : Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**28 - SALON SIMI. EDITION 2024. PRESENCE SUR LE PAVILLON REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE. CONVENTION.**

**M. FOUCAULT :** Il s'agit du grand salon national, voire européen, de l'immobilier d'entreprise, qui se tient chaque année début décembre à Paris. Auparavant, nous allions seuls sur ce salon, ce qui n'était pas forcément une bonne idée. Nous avons rejoint cette fois le stand de la Région des Hauts-de-France avec nos partenaires d'autres métropoles, donc un stand beaucoup plus large. Nous nous y rendons chaque année avec le Président, le Directeur général Attractivité, et le service Développement Economique.

La participation d'Amiens Métropole pour être hébergé par la Région Hauts-de-France s'établit à 9 000 €. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

**M. GEST :** Pas de problème ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**29 - SALON EUROPEEN DE L'EDUCATION. ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AMIENOIS. PARTENARIAT. CONVENTION.**

**MME PINON:** Nous restons dans les salons puisque je vous emmène au Salon Européen de l'Education qui se tiendra les 15, 16 et 17 novembre 2024 à Paris. Ce salon réunit énormément de visiteurs, plus de 80 000, 500 exposants, et c'est l'occasion à la fois d'offrir une grande visibilité à nos établissements et d'expliquer tout ce qui se passe à Amiens Métropole sur la vie étudiante, mais aussi de parler du tissu économique et des opportunités aux professionnels.

Pour ce salon, je vous propose d'associer les établissements d'enseignement supérieur, l'UPJV UniLaSalle, l'ESC Amiens, au stand d'Amiens Métropole en contrepartie d'une participation financière à hauteur de 1 000 € par établissement, le coût global pour l'agglomération étant de 5 640 € TTC.

Je vous propose donc d'approuver dans ce cadre la convention-type à intervenir avec chacun des trois établissements d'enseignement supérieur concernés et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**30 - UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE. PRIX DE THESE. EDITION 2024. DOCTORAT DE L'ANNEE 2023. SUBVENTION. CONVENTION.**

**MME PINON :** Depuis 2011, l'Université de Picardie Jules Verne organise, en partenariat avec Amiens Métropole, la cérémonie de remise des « Prix de thèse » qui permet de distinguer de jeunes chercheurs et les travaux de recherche d'une grande qualité scientifique qu'ils mènent.

Je vous propose, comme pour l'année précédente, d'octroyer la somme de 3 000 € aux deux écoles doctorales de l'UPJV pour l'édition 2024 des "Prix de thèse" concernant les doctorants de l'année 2023, soit 1 500 € par doctorant.

**M. GEST :** Pas de questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**31 - PROJETS LIÉS A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. 4<sup>EME</sup> REPARTITION. ANNEE 2024. CONVENTION.**

**MME PINON :** Il s'agit d'une nouvelle répartition pour ces subventions qui concernent l'enseignement supérieur. Je vous propose d'accorder une subvention d'un montant global de 3 650 € à l'UPJV pour l'organisation des manifestations scientifiques suivantes :

- l'organisation du colloque Journée cybersécurité le 24 octobre prochain à hauteur de 1 650 €.
- l'organisation du 56<sup>ème</sup> congrès annuel de l'Association Française d'Études Américaines du 20 au 23 mai 2025 pour 2 000 €.

Je vous propose par ailleurs d'approuver la convention à intervenir avec l'UPJV et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST :** Pas de questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**32 - CHALLENGE AMIENS CAMPUS 2024/2026. 16<sup>EME</sup> EDITION. REGLEMENT.**

**MME PINON :** Vous connaissez ce challenge qui s'adresse aux étudiants amiénois, qu'ils soient sur un projet individuel ou collectif. Ils vont pouvoir déposer leur projet en décembre prochain et passeront devant un jury pour un grand oral en avril 2025. Je vous rappelle que le jury est composé de professionnels de la création d'entreprise, d'entrepreneurs et de nombreux partenaires du tissu économique amiénois. Le jury remettra des prix à ces lauréats pour un montant global maximum de 6 000 €.

Je vous propose d'approuver le règlement recensant les modalités d'organisation de cette 16<sup>ème</sup> édition et d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des prix.

**M. GEST :** Pas de problème ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**33 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CENTRE D'EXPOSITION ET DE CONGRES MEGACITE. CONTROLE DES COMPTES. EXERCICE 2018 A 2021.**

**M. MERCUZOT :** Comme vous le savez, cette DSP est exercée par la SECECAM, dont GL Events est l'actionnaire unique, et ce contrat, initialement prévu du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, a fait l'objet d'une prolongation. Ce contrôle des comptes était destiné à étudier la manière dont la délégation avait été exécutée de 2018 à 2021. J'en profite pour dire que la Direction des Affaires financières qui a exercé ce contrôle a été, comme d'habitude, particulièrement efficace, notamment parce que cela nous permet, après contrôle et vérification du bon respect du contrat, de demander au prestataire de nous verser, au titre de la régularisation des redevances, une somme de 3 372 € HT, et surtout nous avons vu que pour différentes raisons, le délégataire n'avait pas rempli le plan de renouvellement auquel il s'était astreint par le contrat à hauteur de 40 854 €.

Nous vous proposons d'accepter que le concessionnaire, toujours le même aujourd'hui, investisse cette somme plutôt que de nous la rembourser, notamment pour remettre à niveau le réseau wifi de Mégacité.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**M. PRADAT :** Sur la délégation de service public du Centre d'exposition et de congrès Mégacité et la question du contrôle des comptes, nous sommes fin 2024 et nous observons les comptes de 2018 à 2021, et le délégataire présente ces comptes, qui ont été étudiés par la Commission de contrôle financier, de contrats ayant expiré. Nous souhaitons un contrôle au fil de l'eau afin que les mesures correctives soient mises en œuvre sans délai. Les données du rapport annuel du délégataire de l'année 2023 sont censées avoir été adressées au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2024. Or, nous observons donc des plus et des moins exposés que le délégataire a conservés à son profit, en l'occurrence un surplus, une cagnotte de 40 854 € qui dormait paisiblement sur le compte bancaire de la SECECAM. Vous ne vous donnez pas les moyens de surveiller et de contrôler vos délégataires qui profitent de votre carence avec de l'argent qui aurait dû revenir à notre Métropole.

Le choix de la Commission a été de l'investir, et c'est bien, en retour, ceci pour financer la modernisation du réseau wifi, c'est au moins ça. Le phénomène permet de mieux équiper Mégacité. Toutefois, cela aurait dû d'ores et déjà être programmé.

**M. MERCUZOT :** Je suis étonné car en procédant de la sorte, nous appliquons strictement la loi. C'est la loi qui prévoit que le contrôle d'une DSP se fait à la conclusion du contrat, à la fin du contrat, et encore une fois, je me réjouis pour ma part de l'efficacité et du professionnalisme de nos agents qui procèdent à ces contrôles Car je peux vous dire que les 40 854 € dont vous parlez comme d'une cagnotte ont été retrouvés tout simplement parce qu'il y avait eu des erreurs dans le report d'un certain nombre de calculs, ce n'était donc pas immédiat, et il a fallu qu'ils procèdent eux-mêmes à ces contrôles. Donc, encore une fois, nous appliquons la loi. J'entends ce que vous dites. D'ailleurs, sur de telles sommes, le fait de les avoir peut-être placées pendant deux ans ne rapporte pas énormément. En tout cas, nous appliquons la loi et je me réjouis qu'en appliquant la loi, nous retrouvions ce qui, finalement, nous appartient.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **34 - CENTRALE D'ACHAT DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS. CANUT. ADHESION.**

**MME DELETRE:** Je vous propose d'adhérer à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT). L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon la taille de l'établissement adhérent et le nombre d'accords-cadres, correspondant pour Amiens Métropole à une somme de 1 152 € TTC.

L'adhésion à cette association répond pleinement aux axes poursuivis par la collectivité en matière de politique d'achat, de réduction des coûts et d'efficacité économique de la commande publique. La CANUT permettra ainsi d'accompagner Amiens Métropole dans les accords-cadres lancés en matière d'acquisition de matériels informatiques, bureautiques, de licences ou de catalogue de logiciels multi-éditeurs.

Je vous précise que la collectivité est également adhérente au titre de ses achats numériques à CAP Territoires et à la centrale d'achat RESAH.

**M. GEST :** Pas de problème, je suppose, sur ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **35 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL. PLAN D'ACTIONS. APPROBATION.**

**MME DELETRE :** C'est un dossier important car il s'agit d'approuver le Plan d'Actions de notre agglomération en vue de la labellisation de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial. Amiens Métropole ne s'est pas engagé sans raison il y a trois ans dans l'élaboration d'une stratégie alimentaire. Le 21<sup>e</sup> siècle sera le plus peuplé de l'Histoire, nous sommes deux fois plus nombreux aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, et nous serons autour de 10 milliards vers 2050. Alors, bien sûr, l'enjeu de la sécurité alimentaire n'est pas nouveau, les villes s'intensifient, et nombreux sont les pays à procéder à un réarmement agricole national. C'est d'ailleurs d'intérêt même des Projets Alimentaires Territoriaux. Et le rôle d'Amiens Métropole dans l'intérêt de ces PAT n'est pas d'avancer seul ni trop vite, mais d'entraîner une dynamique vertueuse. C'est ce sur quoi nous nous sommes penchés depuis trois ans, travailler à la structuration du réseau, à l'émergence de projets collectifs. Des actions parfois peu visibles, mais essentielles, ont été engagées sur la restauration collective scolaire, sur la restauration hors domicile, la logistique, sur les besoins d'organisation des filières, notamment, le foncier, le rapprochement des producteurs et des consommateurs. Plus concrètement, très récemment, le *Courrier Picard* relate l'installation aujourd'hui de nouveaux maraîchers et, bien évidemment, d'autres étapes importantes qui ont structuré ces trois années.

Une nouvelle étape vous est proposée ce soir, la demande de labellisation pour cinq ans de niveau 2 auprès du ministère de l'Agriculture, avec depuis cette année des critères de reconnaissance de niveau 2 renforcés qui exigent désormais une parfaite articulation avec les schémas locaux en vigueur. Si je les énumère, cela peut faire peur, mais il y a le CRTE, le PCAET, le Contrat Local de Santé, le SCoT, le PLU, le Projet Educatif de Territoire, le SRADDET, le REGAL, etc. Notre objectif est bien d'avoir des projets plus opérationnels. C'était l'objectif, notamment, des trois grosses études menées en lien avec la Direction Régionale des Affaires Agricoles et Alimentaires. Je vous rappelle que le Projet Alimentaire Territorial d'Amiens Métropole est assez unique dans le sens où il est porté avec la Chambre d'Agriculture de la Somme, et l'objectif est également de faire évoluer notre plan d'action qui sera décliné sous la forme de trois enjeux majeurs, qui avaient été identifiés mais dont nous avons souhaité faire ressortir largement les thématiques. Il s'agit de la santé, puisque l'alimentation est aussi un enjeu de santé publique, donc la santé pour le plus grand nombre en favorisant une alimentation de qualité et de proximité, mais aussi le développement par une activité agricole pour tendre vers un territoire nourricier en protégeant l'environnement. Et, enfin, la promotion toujours d'une alimentation plus saine, locale, de qualité et durable.

Telle est la proposition de validation, chers collègues, du plan d'actions de niveau 2 du Projet Alimentaire Territoriale d'Amiens Métropole. Dans ce cadre, je vous propose de valider le plan d'actions et d'engager la demande de reconnaissance nationale de niveau 2.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **36 - CONTRAT DE VILLE. PROGRAMME D'ACTIONS 2024. SUBVENTION. 2<sup>EME</sup> REPARTITION.**

**M. PENAUD :** Lors du conseil du 21 mars dernier, le premier document de préfiguration du Contrat de ville 2024/2030 a été approuvé avec 11 défis communs à l'ensemble des sept quartiers prioritaires d'Amiens. C'est ainsi que 13 conventions pluriannuelles ont été autorisées pour un montant de subventions de 604 500 €.

Une délibération du conseil du 23 mai dernier a approuvé la première vague de répartition des subventions à hauteur de 546 500 €. Sur une enveloppe globale initiale de 1 400 000 €, il reste

encore 249 000 € à répartir. Avant d'approuver une dernière répartition sur le 4<sup>ème</sup> trimestre, je vous propose de valider le versement de 208 700 €, selon le détail contenu dans le tableau annexé à la délibération qui vous a été transmise. Cette annexe détaille les 47 projets retenus, les structures qui les portent et les montants correspondants. A noter que 24 de ces projets sont portés par des établissements scolaires pour un montant de 50 300 €.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir, selon les modèles qui ont déjà fait l'objet d'une approbation lors de la 1<sup>ère</sup> répartition.

**M. GEST** : Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**37 - AMIENS. AMSOM HABITAT. ACQUISITION, AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS SIS 450-452 RUE SAINT-MAURICE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

**M. PENAUD** : Il s'agit d'une délibération assez classique qui porte sur des garanties d'emprunt. Je vous propose de répondre favorablement à AMSOM Habitat qui sollicite la garantie de la collectivité à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 276 389 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 2 logements locatifs sociaux situés 450-452 rue Saint-Maurice à Amiens.

Il convient d'approuver la convention liant Amiens Métropole et AMSOM Habitat et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

**M. GEST** : Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**38 - AMIENS. AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES RUE SAINT-MAURICE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

**M. PENAUD** : A l'instar du point précédent, je vous propose d'accorder la garantie de la collectivité à hauteur de 100% à AMSOM Habitat pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 411 500 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation. Ce prêt finance la construction de 18 logements locatifs sociaux (soit 7 PLUS et 11 PLAI), situés de part et d'autre de la rue Saint-Maurice à Amiens.

Une convention est à approuver et il convient d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST** : Je suppose qu'il n'y a pas de problème sur ce rapport.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**39 - AMIENS. CIRQUE JULES VERNE. POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2025-2026.**

**M. SAVREUX** : Comme vous le savez, le cirque Jules Verne est titulaire du label « Pôle National du Cirque », avec pour ambition de développer un projet qui répond aux attentes de ce label. Le

projet proposé est scindé en quatre grandes parties, qui correspondent d'ailleurs à l'identité de notre EPCC, qui est un cas unique en France puisque je rappelle que nous avons à la fois un pôle cirque, un pôle arts de la rue, un pôle accompagnement de la création, et une école de cirque associée. L'ambition finale est de mettre en place un projet d'établissement transversal, ambitieux et rénové.

C'est la raison pour laquelle je vous propose d'approuver une convention d'objectifs et de moyens, pour la période 2024-2026, à intervenir avec nos partenaires : l'État via la DRAC Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France, le Département de la Somme et l'EPCC Cirque Jules Verne. Cette convention a pour objet de définir le cadre de mise en œuvre de ce projet artistique et culturel, les modalités de son financement et les conditions d'évaluation et de suivi.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*MM. SAVREUX, VOULMINOT n'ont pas pris part au vote.*

**40 - MUSEES D'AMIENS. MUSEE DE TESSE DU MANS. EXPOSITION TEMPORAIRE : ALBERT MAIGNAN, UN VIRTUOSE A LA BELLE EPOQUE. CONVENTION DE COPRODUCTION ET CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE.**

**M. SAVREUX** : Le Musée de Picardie d'Amiens et le Musée de Tessé du Mans ont des intérêts communs et ont pour projet de collaborer en matière culturelle, scientifique et professionnelle et souhaiteraient pour 2025 concevoir ensemble une grande exposition temporaire qui serait consacrée à Albert Maignan, un virtuose à la Belle Epoque. C'est l'une des figures centrales de l'histoire et des collections du musée de Picardie. Cette exposition sera présentée à tour de rôle dans les deux établissements : au Musée de Picardie, du 28 juin 2025 au 4 janvier 2026, puis au musée de Tessé du Mans du 15 avril au 27 septembre 2026.

Ce projet est, pour les deux institutions, l'opportunité de pouvoir valoriser et mutualiser les compétences internes des équipes et l'occasion d'un échange de savoir-faire, au-delà du partage de coûts de production des expositions, notamment pour la fabrication du catalogue d'exposition et pour le transport des œuvres.

C'est dans ce contexte que les musées se sont rapprochés pour établir une convention de coproduction, détaillant les engagements de chaque institution et la répartition des coûts entre les structures que je vous demande de bien vouloir approuver.

Considérant la pertinence de créer, dans cet objectif, un groupement de commandes, je vous propose également de valider la convention constitutive, laquelle prévoit qu'Amiens Métropole en sera le coordonnateur.

**M. GEST** : Pas de problème sur ce rapport ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**41 - MUSEES D'AMIENS. ACQUISITION DE LA BRODERIE DES URSULINES. MECENAT DE LA FONDATION CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE. CONVENTION.**

**M. SAVREUX :** Vous le savez, depuis janvier 2024, les Musées d'Amiens ont accueilli en dépôt, avant son acquisition, un Antependium, un devant d'autel, brodé par les Ursulines d'Amiens sous le règne de Louis XIV et qui est resté dans leur couvent jusqu'en 1904. C'est une broderie tout à fait exceptionnelle, un chef-d'œuvre de l'art textile, pour ne pas dire le chef-d'œuvre de l'art textile français du XVII<sup>e</sup> siècle et le Musée de Picardie a eu l'opportunité de faire revenir dans sa ville d'origine cette pièce exceptionnelle. Cette acquisition a été inscrite dans la PPI 2022-2026, avec un plan de financement qui croise les participations publiques et privées.

La Fondation du Crédit Agricole Brie Picardie, suite à notre sollicitation, a décidé de s'engager en tant que mécène majeur du projet à hauteur de 100 000 €, soit 40 % du coût de l'acquisition.

Je vous propose donc d'approuver la convention de mécénat et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. C'est une somme qui s'ajoute au succès du financement participatif qui avait permis de récolter plus de 40 000 € auprès des Amiénois, mais pas que des Amiénois d'ailleurs, et nous avons eu une autre bonne nouvelle ces derniers jours avec la décision du Fonds du Patrimoine, qui dépend directement du ministère de la Culture et qui contribue à enrichir les musées de province, pour un montant de 50 000 €. Nous attendons encore la participation de la région. Sur un coût total de 250 000 €, la charge nette pour la collectivité devrait se situer autour de 50 000 €. C'est donc une très belle opération, et c'est surtout quelque chose qui doit nous inspirer pour d'autres opérations à venir.

**M. GEST :** Effectivement, nous pouvons remercier tous les donateurs, y compris les particuliers qui ont répondu à la souscription. Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**42 - MUSEES D'AMIENS. DEPOT DE PIECES TEXTILES DES COUVENTS DES URSULINES D'AMIENS ET DE PARIS. CONVENTION.**

**M. SAVREUX :** Nous restons dans la broderie, si vous le voulez bien. Je vous propose ici d'approuver le renouvellement du dépôt pour cinq ans de l'ensemble des 43 pièces textiles qui ont été brodées par les Ursulines de l'Union Romaine et d'Amiens. Ce dépôt pourra faire l'objet d'une reconduction tacite deux fois pour une période identique.

Je vous invite, d'une part, à approuver la convention de dépôt qui fixe les modalités du prêt et, d'autre part, d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**43 - MUSEES D'AMIENS. DEVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION DES PUBLICS. CONVENTIONS.**

**M. SAVREUX :** Il s'agit ici de poursuivre des partenariats entre le musée de Picardie et plusieurs structures de l'enseignement supérieur, à savoir l'UFR des Lettres et des Arts de l'UPJV, le CROUS, mais aussi le Centre Interdisciplinaire des Recherches Archéologiques de la Somme, afin de favoriser l'accès des collections du musée de Picardie aux publics les plus éloignés de la culture. Cela passe, par exemple, par la mise en œuvre du dispositif Passeport Vie Etudiante, par une programmation culturelle gratuite pour certains étudiants en art et surtout l'accès à certains ateliers, et puis l'organisation de conférences et de Cin'archéologie dans l'auditorium du musée de Picardie. Cela permettra aussi aux étudiants de valoriser leurs travaux au sein du musée de Picardie et de profiter des salles du musée en fonction de la disponibilité des espaces.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**44 - REMUNERATION DES GUIDES-CONFERENCIERS ET CONFERENCIERS EXTERIEURS. TARIFS.  
REVALORISATION ET CREATION.**

**M. SAVREUX :** Il s'agit des guides-conférenciers que nous proposons de revaloriser dans cette délibération. Les guides-conférenciers, qui sont qualifiés par le ministère de la Culture, permettent à notre territoire de mettre en œuvre sa politique de valorisation du patrimoine culturel et de ses sites touristiques. Ils sont employés à la vacation, en qualité de personnel non-permanent, selon les besoins de trois structures au sein de notre agglomération, à savoir Amiens Métropole d'Art et d'Histoire, qui dépend du service Patrimoine, l'Office de Tourisme et des Congrès, mais aussi le musée de Picardie et la Maison Jules Verne. Ils sont souvent le premier contact avec les visiteurs et ils disposent d'une connaissance pointue du patrimoine et d'une expertise certaine avec le public.

Ces guides-conférenciers ont été particulièrement impactés par la crise sanitaire et n'ont bénéficié d'aucun dispositif de soutien de la part du ministère de la Culture, ce qui nous avait d'ailleurs conduit il y a quelques années à faire une première revalorisation de 6%.

Je vous propose ici de valider leur grille de rémunération qui est revalorisée à nouveau et de créer un montant de rémunération spécifique également pour les conférenciers experts extérieurs. La rémunération de ces guides représente annuellement une enveloppe budgétaire de personnels non-permanents de 250 000 €. Et nous proposons de revaloriser cette enveloppe globale de 44 000 €.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**MME BECKER :** Nous avons vu que les 21 et 22 septembre, 17 des 22 guides ont fait grève parce que cette revalorisation n'est pas assez importante à leurs yeux, la grille tarifaire ne correspond pas aux réalités du marché, comme ils l'expliquaient dans l'article du *Courrier Picard*. Pour cette raison, nous voterons contre.

**M. GEST :** D'autres interventions ? Je pense que l'effort qui est fait est significatif, et j'ai été un peu surpris de la réaction de certains. C'est la raison pour laquelle Pierre SAVREUX a utilement répondu que nous n'irions pas au-delà de cette revalorisation.

**ADOPTE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), ont voté contre.*

**45 - REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE. ACTUALISATION DE LA  
CONVENTION-TYPE.**

**M. SAVREUX :** Dans le cadre de ses missions de service public, le service Archéologie Préventive réalise des diagnostics. Une convention-type à conclure entre la personne projetant d'exécuter des travaux et l'opérateur d'archéologie avait été approuvée par le conseil métropolitain en 2011.

Depuis, il y a eu des évolutions législatives et réglementaires qui nécessitent de revoir cette convention, ce qui permettra d'ailleurs de sécuriser davantage juridiquement et financièrement le service d'Archéologie Préventive.

Je vous propose donc d'approuver une nouvelle convention-type afin que celle-ci intègre et énonce précisément les différents articles s'y rapportant.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**MME DESBUREAUX** : Nous souhaitons rebondir sur cette délibération pour vous questionner à propos de vestiges du théâtre gallo-romain, puisque cela concerne l'archéologie, sur le site Gare La Vallée. Il nous semblait que vous deviez vendre le terrain du site, vous allez donc être obligé de le bouger. Quel est le calendrier et quels sont les moyens que vous allez y mettre pour concrétiser et que ce ne soit pas une idée en l'air ? Quelle vigilance sur les conditions de dépôt de ces vestiges ? Nous soutenons, bien sûr, cette idée de sauvegarde pour les réinsérer ensuite dans la ville afin de faire une véritable pédagogie sur Amiens ville gallo-romaine.

**M. SAVREUX** : Merci pour cette question. En ce qui concerne la vente de la parcelle où se situe actuellement le service d'Archéologie Préventive, il ne s'agit pas de l'intégralité de la parcelle, mais simplement de l'arrière de la parcelle, là où est stocké à l'extérieur actuellement le théâtre antique. Donc, cela ne concerne pas le lieu de dépôt des réserves archéologiques de ce service. Concernant la réimplantation des vestiges du théâtre antique, je vous remercie de soutenir ce projet. C'est un projet qui représente à peu près à 200 000 € tout compris, réaménagement compris, et je remercie d'ailleurs Thomas LHERMITTE et la SPL de contribuer à ce projet avec la Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine. Ce ne sont pas des paroles en l'air puisque l'objectif est bien de pouvoir réimplanter le théâtre pour l'année 2025. Nous profitons en réalité des travaux de réaménagement du parvis, situé juste devant la halle Freyssinet, pour en même temps réinstaller ce théâtre antique.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**46 - UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE. ARCHEOLOGIE PREVENTIVE. PARTENARIAT SCIENTIFIQUE. CONVENTION.**

**M. SAVREUX** : Cette convention permettrait de définir un partenariat scientifique dans le cadre des recherches numismatiques, c'est-à-dire liées aux découvertes monétaires. Il y a beaucoup de monnaies découvertes chaque année à Amiens, à peu près une centaine par an, et nous n'avons pas, au sein de l'équipe d'archéologie préventive, un archéologue numismate, c'est-à-dire spécialisé en recherche monétaire, d'où ce souhait de notre service de pouvoir nouer un partenariat avec ce laboratoire qui est reconnu pour son expertise en la matière depuis sa création. Cela nous permettrait aussi de participer à une base de données intéressante, appelée "NUMMUS 2", de décrire très précisément et surtout de recenser l'ensemble des trouvailles monétaires dans un contexte archéologique sur notre territoire.

Cette convention d'une durée de trois ans serait renouvelable sur reconduction expresse. Elle précise les conditions techniques et tarifaires de l'étude des trouvailles monétaires confiées à l'Université de Caen Normandie, la nature des analyses et le contenu des rapports livrés par l'université, les modalités de participation au consortium ainsi que la propriété intellectuelle des données de chaque partie.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**47 - PARC ZOOLOGIQUE. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE CONSERVATION D'ESPECES EN DANGER. SUBVENTIONS. ANNEE 2024.**

**M. SAVREUX :** Nous vous proposons cette année, si vous en êtes d'accord, d'amplifier le soutien du zoo d'Amiens Métropole aux actions menées par les associations en soutien de repeuplement et de réintroduction d'espèces dans les habitats sauvages par l'octroi de subventions. Ces dernières années, nous donnions environ 10 000 € à ces associations, et nous proposons cette année de réévaluer cette aide à hauteur de 12 000 €, que nous vous proposons de répartir entre les 8 structures qui ont déposé un dossier, pour conserver à la fois les espèces menacées, comme les tortues de Sulcata, les pandas roux, les calaos, ou encore les tamarins, mais aussi des espèces locales puisque nous soutenons également, pour 1 500 €, l'association Picardie Nature.

**M. GEST :** Pas de problème sur ce rapport ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**48 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DE L'ETAT. CONVENTION 2025-2027.**

**MME BOCHE :** La bibliothèque d'Amiens dispose d'un statut de bibliothèque nationale classée, notamment pour sa collection patrimoniale exceptionnelle. Ce statut lui confère des relations particulières avec le ministère de la Culture et lui permet de bénéficier d'une mise à disposition par l'Etat de conservateurs des bibliothèques. Cette mise à disposition est régie par une convention triennale qui pose le cadre de cette collaboration entre le ministère de la Culture et Amiens Métropole en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques de lecture publique, ainsi que les conditions de cette mise à disposition. La rémunération des conservateurs est intégralement prise en charge par le ministère.

Je vous propose d'approuver la convention annexée couvrant l'année 2025 à l'année 2027, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST :** Pas de problème ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**49 - AMIENS METROPOLE, PAYS D'ART ET D'HISTOIRE. ACTUALISATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2024-2025.**

**MME BOCHE :** Je vous propose d'actualiser la grille tarifaire des actions menées par Amiens Métropole sur le volet patrimonial dans le cadre de son label Pays d'Art et d'Histoire, et d'appliquer la consigne d'augmentation de 2,1%. Il est à noter que les tarifs des visites guidées individuelles, des ateliers individuels, des visites spectacles, des visites libres, ainsi que les produits dérivés, restent inchangés. Deux nouveautés : la création d'un tarif "atelier stage enfant" pour 10 € ainsi qu'un forfait de 61 € pour une activité d'escape game.

**M. GEST :** Pas de sujet ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**50 - ASSOCIATION PREMICE. ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION LITTERAIRE. LUMIERES DE LIVRES. SUBVENTION.**

**MME BOCHE :** Dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, Amiens Métropole soutient de nombreux acteurs associatifs. L'association Premice souhaite lancer la première édition d'une manifestation littéraire appelée "Lumières de livres", prévue les 4 et 5 octobre prochain. Elle rassemblera des auteurs autour de la thématique de la transmission.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 15 000 € à l'association Premice afin d'accompagner cet événement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**51 - ASSOCIATION LA LUNE DES PIRATES. EXONERATION DE LOYERS POUR LA PERIODE 2020-2022.**

**MME DOURNEL-GARAT :** Depuis 2020, Amiens Métropole n'a pas titré les recettes liées à l'utilisation, par l'association La Lune des Pirates, des locaux situés au 5, passage Bélu à Amiens. Pour faire suite à la demande de l'association, qui a acté d'une année budgétaire déficitaire d'environ 30 000 €, je vous propose d'approuver l'exonération des loyers, de la période 2020 à 2022, afin de lui permettre d'utiliser les fonds alors provisionnés pour combler une partie de ce déficit. Le montant global des loyers et charges associées s'élève à 17 674,20 € pour ces trois années.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**52 - ASSOCIATIONS CULTURELLES, ARTISTIQUES ET PATRIMONIALES. SUBVENTIONS SUPPLEMENTAIRES AU FONCTIONNEMENT ET AUX PROJETS. ANNEE 2024.**

**M. DOURNEL-GARAT :** La politique culturelle de l'agglomération s'exprime à travers le soutien apporté à des associations mettant en œuvre des actions culturelles qui participent au développement ainsi qu'à l'épanouissement individuel et collectif des habitants de la métropole.

C'est pourquoi je vous propose de verser des subventions aux associations culturelles, artistiques et patrimoniales listées dans la délibération qui vous a été transmise, pour un montant total de 33 650 €. Un montant global de 31 000 € correspond aux subventions aux projets et 2 650 € aux subventions de fonctionnement.

Cette délibération recense les dernières subventions pour l'année 2024 avec notamment le soutien financier d'un temps fort, d'aides financières prévues dans le dispositif Re[par]s, ainsi qu'une subvention pour la Comédie de Picardie prévue dans le cadre d'une convention de partenariat pluriannuelle.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**53 - ASSOCIATION DES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONNAGES. FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS, HORTILLONNAGES AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.**

**MME DOURNEL-GARAT :** Organisé par l'association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages, le festival international de jardins « Hortillonnages d'Amiens » a lieu cette

année du 24 mai au 13 octobre 2024 et forme, pour sa 15<sup>ème</sup> édition, un parcours de 50 créations contemporaines, dont 14 nouvelles. Cette itinérance douce permet de questionner les liens entre nature, culture, agriculture et patrimoine, au regard des incidences provoquées par le changement climatique et l'Histoire. Chacune des œuvres des jeunes artistes paysagistes, architectes, plasticiens ou scénographes, intègre dans sa conception et dans sa réflexion les problématiques actuelles du développement durable, de la solidarité, du partage et des enjeux environnementaux.

Amiens Métropole soutient financièrement ce festival à hauteur de 100 000 € via une subvention votée lors du conseil du 15 décembre 2023, outre une subvention de crédits d'investissement à hauteur de 50 000 € TTC votée le 27 juin dernier.

D'une part, je vous propose d'approuver la mobilisation de 50 000 € sur la taxe de séjour pour accompagner l'association dans sa stratégie de développement touristique "bas carbone" et la promotion de l'évènement. D'autre part, je vous invite à approuver la convention actant les modalités de cette mobilisation de la taxe de séjour ainsi qu'un apport en industrie et technique d'Amiens Métropole, comme notamment la mise à disposition des parcelles, l'entretien des espaces verts de l'île aux Fagots ou la mise à disposition du chalet d'accueil.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

**M. PRADAT :** Je n'ai pas tendance à aimer l'esprit communautariste, mais cela fait quatre ans que je demande où en est l'accessibilité du site et je constate que ça ne bouge pas beaucoup. Je souhaitais savoir ce qu'il en est. Il était question de créer un aménagement léger sur la rue de Verdun, sur la parcelle située à côté de l'île aux Fruits pour avoir un embarcadère, des bateaux, et avoir une compensation de cette discrimination, d'avoir un guide qui nous présenterait les œuvres puisqu'on ne peut pas descendre, et j'en conviens techniquement, sur les îlots qui composent l'exposition. Je repose donc la question tous les ans. Merci de votre réponse. Je précise qu'il s'agit de l'accessibilité PMR.

**M. SAVREUX :** Oui, Monsieur PRADAT, vous posez la question tous les ans. C'est une association, Art & Jardins, qui porte le festival, ce n'est pas Amiens Métropole, c'est important de le préciser. D'après les dernières informations dont je dispose, l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite serait prévue au départ du nouvel embarcadère de l'île aux Fruits, et les personnes à mobilité réduite pourraient naviguer jusqu'à l'étang de Clermont et découvrir les parcelles grâce à des visites qui seraient guidées par des bateliers. En revanche, l'association précise que l'accessibilité des 22 îles n'est pas envisageable pour elle du fait du coût d'investissement extrêmement élevé nécessaire à l'installation de pontons escamotables. On me dit qu'il s'agirait d'un montant de 100 000 € par île environ. En revanche, peut-être pourrait-on réfléchir à l'avenir sur l'île aux Fagots qui appartient à Amiens Métropole, parce que là, des aménagements restent à prévoir en termes d'accessibilité. Pour le ponton de l'île aux Fruits, on me parle de mai 2025, je n'ai pas plus d'information. C'est en tout cas la donnée qui m'est fournie par l'association. Nous allons suivre cela de près.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **54 - AMIENS. GYMNASSE DES HAYETTES. DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE.**

**M. DUFLOT :** Un petit rappel historique. La ville d'Amiens a décidé par délibérations des 8 décembre 2016 et 14 septembre 2017 d'acquérir l'ensemble de bâtiments situés boulevard de

Châteaudun et appartenant au Département de la Somme. Un acte de vente a ainsi été signé le 10 mai 2023 pour l'école Chemin des Hayettes, le gymnase des Hayettes, des logements de fonction, un ensemble de terrains non bâtis et l'assiette foncière du restaurant scolaire. Toutefois, s'agissant du gymnase des Hayettes, le bâtiment présente des signes de vétusté. Après sa rénovation, qui sera à définir, les clubs sportifs y seront accueillis.

C'est pourquoi je vous propose donc de déclarer d'intérêt communautaire le gymnase des Hayettes, sis 53 boulevard de Châteaudun à Amiens, pour permettre de le rattacher à la compétence "construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire".

**M. GEST :** Des questions ?

**MME DELATTRE :** Sur le gymnase en lui-même, nous comprenons bien qu'il est question de travaux de remise en état à court terme, mais sans plus de précisions. Ce n'est pas nouveau que cette installation soit ciblée sur cet aspect. Est-ce seulement lors de la déclaration d'intention ou un programme de rénovation est-il déjà prêt ? Peut-on déjà avoir une idée du moment où ce gymnase sera de nouveau disponible à l'utilisation ? Par ailleurs, il nous semble que dernièrement, ce gymnase n'était plus utilisé. C'est l'une des très rares installations sportives dans le grand et de plus en plus peuplé nouveau quartier correspondant anciennement au sud du quartier Saint Honoré-Jeanne d'Arc, l'autre étant, à notre connaissance, le stade Delaporte de l'Olympique Amiénois. Est-il prévu un plan des équipements sportifs publics sur cette zone afin d'y permettre le développement de l'activité sportive ou la Métropole considère-t-elle que le seul gymnase des Hayettes, seulement une fois les travaux terminés, pourra suffire ? Il nous semblerait bon pour notre part qu'Amiens Métropole ait une politique volontariste de développement des activités.

**M. JARDE :** Moi, je salue cette décision parce que, effectivement, dans la ZAC Intercampus et la ZAC Paul Claudel, il y a beaucoup d'habitants, beaucoup de jeunes habitants, et il y a vraiment une demande de gymnase, et la reprise historique depuis le Conseil Départemental, sachant que c'est le Conseil Départemental qui a cédé à la mairie qui elle-même va céder à Amiens Métropole puisque la mairie n'est pas compétente au niveau du sport. C'est une excellente décision que je salue, en sachant que des travaux seront à faire et sont nécessaires. Mais cette implantation est tout à fait nécessaire.

**M. DUFLOT :** Je ne vais pas paraphraser mon collègue Olivier JARDÉ puisqu'il a quasiment tout dit. Juste une petite précision. Bien sûr, il y a des travaux qui sont importants puisque plus d'un million d'Euros de travaux seront nécessaires pour réhabiliter ce gymnase, gymnase qui est inoccupé aujourd'hui. La volonté est d'intégrer ce gymnase sur une prochaine mandature dans une prochaine programmation pluriannuelle d'investissement. C'est indispensable car dans le cadre de l'équilibre du territoire et d'aménagement du territoire en termes d'équipements sportifs, il y a sur ce territoire un manque d'installations sportives. Ce sera donc un des équipements sportifs structurants, ainsi que le stade Delaporte, comme vous l'avez souligné. Mais où je ne vous rejoins pas, c'est qu'il y a quelques semaines, la Ville d'Amiens a inauguré un City Stade, et cette politique de City Stade qui se développe - beaucoup de City Stades sont créés ces dernières années sur la ville d'Amiens - contribue aussi à la pratique du sport pour tous, pour toutes les générations, et on a vu avec les Jeux Olympiques et Paralympiques que la pratique du sport était effectivement source de bien-être, de développement et d'épanouissement, donc cela contribue effectivement à une politique locale.

**M. GEST :** J'ajoute que l'acte de vente date de 2023 et notre PPI de 2021, c'est donc un peu normal, Madame DELATTRE, que les travaux ne soient pas à ce jour programmés. Mais,

effectivement, il faudra impérativement réaliser ce type de travaux pour remettre en état le gymnase en question.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**55 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. GRILLE TARIFAIRE 2024-2025.**

**M. DUFLOT :** Je sais que cette délibération est attendue chaque année. En préambule, nous avons reçu une bonne nouvelle il y a quelques jours puisque le centre aquatique Aquapôle s'est vu attribuer le label "Architecture contemporaine remarquable", qui est le reflet d'un certain nombre d'éléments ayant permis l'attribution de ce label. Trois critères principaux ont permis cette labellisation. Le premier critère est la singularité de l'œuvre, un centre aquatique qui s'inscrit depuis 2019, de manière discrète, dans un environnement urbain, avec une ligne architecturale singulière, qui fait référence à notre patrimoine, à notre histoire locale, aux hortillonnages, mais également à la Baie de Somme, comme fil conducteur de cet équipement, référence aux falaises de craie, au fleuve Somme, aux contours de la baie. Cet élément était donc important. Le deuxième critère mis en avant pour justifier ce label, c'est l'exemplarité de l'œuvre dans la participation à une politique publique. La construction de ce centre aquatique s'inscrit, bien sûr, dans le cadre d'une politique natatoire, très importante depuis le début des années 1980, et il n'y a pas que l'apprentissage de la natation qui singularise Aquapôle et renforce son attractivité sportive, c'est également un certain nombre d'animations, une politique sportive au sein de cet équipement, qui permettent d'avoir des espaces ludiques, des espaces de remise en forme, qui sont très appréciés. Enfin, le dernier critère qui justifie cette labellisation, c'est l'appartenance à un ensemble d'œuvres portées par un architecte avec une signature architecturale forte. C'est l'architecte Chabanne qui a créé Aquapôle. Donc un ensemble d'éléments qui nous permet d'avoir sur notre territoire un équipement sportif qui faisait déjà la fierté d'Amiens Métropole et qui, par cette vocation sportive, cette vocation architecturale, renforce encore plus ce côté épicerie du sport métropolitain.

Voilà ce que je souhaitais dire en introduction de la délibération. Elle va être assez courte cette fois-ci. Je rappelle que le Contrat de Délégation de Service Public qui a été signé le 31 mars 2017 a confié la conception, la construction, le financement, la gestion et l'exploitation de son centre aquatique dénommé Aquapôle, à la société CAP SAMARO. L'article 49 de ce contrat encadre la tarification applicable au centre aquatique. La grille tarifaire de base figure à l'annexe 6.2. L'article 51.1 indique que les tarifs figurant en annexe 6.2 sont réactualisés annuellement en application du coefficient de révision K2. Je ne rentrerai pas dans la définition de ce coefficient. Le coefficient de révision est identique à celui de l'année dernière. Cela signifie que la grille de tarif n'évolue pas, et sera donc identique à celle de l'année dernière, donc à celle de l'année sportive 2023-2024.

Je vous propose donc d'approuver cette grille tarifaire transmise avec la délibération.

**M. GEST :** Des questions ? Madame BECKER.

**MME BECKER :** Malgré nos interpellations et nos suggestions depuis plusieurs années, la grille tarifaire proposée pour 2024-2025 n'évolue pas positivement pour les Amiénoises et les Amiénois. Tout d'abord, avez-vous perçu les sommes que le délégataire doit à la Métropole en raison de ses erreurs de bonne foi, à savoir la somme de 152 000 € au titre de la période des comptes présentés le 8 février 2024, et puisque la même erreur a été faite en 2022, nous devons également percevoir une autre somme de 152 000 €. C'était la première question.

Ensuite, après une année 2024 qui s'avère positive pour cet équipement, vous n'allez pas être étonné de notre positionnement dans la mesure où nous déplorons qu'il n'y ait pas de tarification solidaire dans cette piscine, qui permettrait de réduire les inégalités d'accès. Nous vous confirmons que nous continuons de réclamer une tarification solidaire, comme elle existe au Coliseum. Un avenant pourrait donc être passé au vu maintenant des cinq ans d'exploitation pour modifier ces conditions de révision. Depuis l'ouverture, le 5 juillet 2019, plus de 1,2 million de personnes ont fréquenté cet équipement, dont 72% d'entre elles habitent dans la Somme, le reste provenant d'autres départements. Créer une tarification solidaire pour les habitants d'Amiens Métropole est possible au vu des deniers publics investis. Même si en 2023, on observe une hausse des abonnements, une partie de la population métropolitaine n'a pas accès à cet équipement du fait de tarifs jugés excessifs.

Lors de la fermeture du Coliseum durant l'été, notre groupe a reçu plusieurs témoignages d'habitantes et d'habitants de la Métropole qui n'ont pas pu se tourner vers Aquapôle en raison de tarifs jugés exorbitants. Si l'on compare l'abonnement mensuel du Coliseum au tarif plein, donc sans réduction, il est de 22,50 € par mois. Si on regarde celui d'Aquapôle, il est de 27,50 € par mois, on peut se dire que l'effort de 5 € sur deux mois, puisque le Coliseum a fermé six semaines, pourrait être acceptable, mais 27,50 € n'est pas un tarif complet car à Aquapôle, il y a un abonnement minimum de trois mois, plus des frais de dossier de 35 €, ce qui amène à un montant total de 117,50 €. Pour pouvoir fréquenter une piscine avec un bassin de 50 mètres à Aquapôle, il fallait déboursier deux fois et demie plus que pour la piscine municipale. Alors oui, ce n'est pas un équipement sportif accessible à tous.

Aujourd'hui, vous faites acter sans discuter et sans réflexion une nouvelle fois la grille imposée par et pour le délégataire. Une fois de plus, vous laissez les clés du camion au délégataire CAP SAMARO au prétexte d'une clause d'indexation. Nous voterons contre cette délibération.

**M. GEST :** Je ne sais pas si Guillaume veut répondre parce que la démagogie n'a pas de limite. Vous dites des contre-vérités. Nous avons donné les pourcentages lors d'une réunion précédente, cette piscine est fréquentée par les habitants venant de tous les quartiers d'Amiens et des communes qui le souhaitent. C'est déjà une première contre-vérité. D'autre part, je pensais que vous alliez vous réjouir que les tarifs n'augmentent pas en 2024-2025, alors que des choses ont augmenté et font que le Coliseum a vu, lui, ses tarifs augmenter, puisque nous l'avons voté lors d'une délibération précédente. Enfin, vous affirmez des choses invraisemblables. Nous appliquons la convention passée dès le début, et prouve que nous ne l'avons pas si mal négociée, cela a abouti cette année à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation de tarif. Vous avez pris votre os à ronger, j'ai bien compris, vous pourrez nous la refaire tous les ans, nous appliquerons toujours la convention qui a été signée parce que nous respectons nos signatures tout simplement et qu'en plus, ce que vous dites est faux. Ce que vous dites est faux, Madame BECKER puisque, encore une fois, les clients de la piscine, viennent de partout, et de manière relativement équivalente. Je pense que vous en savez assez maintenant. Malheureusement, cela ne nous dispensera certainement pas de vos observations du même type l'année prochaine... Qu'est-ce que vous avez eu le courage de dire, Madame BECKER ?

**MME BECKER :** J'ai dit qu'elle restait une piscine pour riche à partir du moment où il n'y a pas de tarification solidaire, où aller dans cette piscine coûte cher. Ce n'est pas un équipement adapté à toute la population. Vous pouvez dire que les personnes viennent de tous les quartiers d'Amiens, en tout cas les pauvres n'y vont pas.

**M. GEST :** Je ne pense pas qu'entre 5 € et quelque, le prix du Coliseum, et 6 € le prix d'Aquapôle, la différence détermine la fréquentation ou pas. D'autre part, on pourrait regarder exactement là où les gens ont effectivement le souci et l'envie d'aller, que ce soit des piscines ou autre chose,



très franchement ils font en sorte de se donner les moyens de, et donc votre discussion est sans objet encore une fois. De plus, il faut bien financer le coût d'une piscine. Continuer à penser que l'on peut faire un tarif le plus bas possible pour une piscine signifie que l'on fait payer à tous ceux qui ne l'utilisent pas le prix de cette décision. Cela a été le cas de bon nombre de piscines en France et dans le département de la Somme. En ce qui me concerne, je ne pense pas que ce soit la solution la plus adéquate. Quand on a un problème de coût, ce sont les services sociaux qui compensent, ce n'est pas le prix de la piscine ou le prix du cinéma qui doit faire la différence pour que les gens participent tous et se rendent tous dans un établissement, que ce soit piscine ou autre.

**ADOPTE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), ont voté contre.*

**56 - CLUBS SPORTIFS DE PROXIMITE (ANCIENNEMENT DENOMMES AMATEURS). SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2024. 2<sup>EME</sup> REPARTITION.**

**M. DUFLOT :** Je vous propose de répartir un montant global de 34 698 €. Vu l'heure, je vous fais grâce de la lecture de la cinquantaine de subventions proposées dans cette délibération aux différents clubs d'Amiens Métropole. Au total, c'est une somme de 32 248 € qui sera attribuée aux clubs de proximité compétiteurs et 2 450 € aux clubs non-compétiteurs.

Pour mémoire, un montant de 355 602 € avait fait l'objet d'une première répartition approuvée lors de la séance du 14 décembre 2023, dont 12 010 € pour les clubs non-compétiteurs et 343 592 € pour les clubs compétiteurs.

**M. GEST :** Des questions ? Monsieur BARA.

**M. BARA :** Monsieur le Président, chers collègues, même si l'argent public se fait rare, il n'est pas rare d'en trouver. Nous profitons de cette délibération pour dire ô combien les associations ou clubs de sport amateurs sont une ressource vitale essentielle dans notre Métropole. Mais nous savons aussi que leur santé économique reste très fragile. La moindre baisse budgétaire peut tout faire basculer. Dans notre Métropole, tous sont des espaces de vie sociale, tous travaillent sans relâche dans un esprit collaboratif et éducatif dans l'espoir de voir chacun s'émanciper. Ils redoublent d'effort à l'aide de bénévoles pour vivre ou survivre. Il serait bon de les aider davantage financièrement parlant et de construire avec eux un plan de vie sportive pour tous afin que le sport amateur soit reconnu comme espace de vie, d'éducation et d'émancipation.

**M. GEST :** Nous prenons acte de votre déclaration. Guillaume, quelque chose à ajouter ?

**M. DUFLOT :** Je souhaite juste rappeler à mon collègue que depuis 2015, deux projets sportifs ont été présentés devant cette assemblée, le dernier datant de 2021. Je suis entièrement d'accord avec vous sur le rôle sociétal important du monde associatif. J'ai rappelé tout à l'heure que le sport était vecteur de bien-être, de santé, il y a encore trop d'obésité chez les jeunes, et donc faire du sport est quelque chose que nous encourageons et nous finançons les clubs. Je rappelle que nous finançons les clubs également par la mise à disposition d'équipements sportifs que l'on rénove et cette rénovation a coûté jusqu'ici très cher, mais effectivement, le

sport est un axe important, structurant, dans notre collectivité. Et vous avez raison de le rappeler, les associations sont également une richesse et nous y sommes très attachés.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**57 - AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE. APPEL A PROJETS. REDUCTION DES FUITES DANS LES RESEAUX ET RESERVOIRS D'EAU POTABLE. ANNEE 2024. CANDIDATURE.**

**M. MAQUET :** Le Comité de bassin Artois Picardie vise une réduction des fuites d'eau de 15 millions de m<sup>3</sup> d'ici 2030 à l'échelle du bassin. Je vous propose d'approuver la candidature de la collectivité à l'appel à projets "réduction des fuites dans les réseaux et réservoirs d'eau potable" lancé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie dans le cadre de cette démarche de réduction. Sont concernés les travaux de remplacement et réhabilitation des canalisations et branchements du réseau de distribution d'eau potable et l'étanchéité des cuves de réservoirs existants. Les projets retenus pourront obtenir une subvention à hauteur de 40% de la dépense finançable. Le montant des travaux éligibles est plafonné à hauteur de 330 €/ml de canalisation renouvelé et 540 €/m<sup>3</sup> de cuve réhabilitée. A noter que l'enveloppe globale prévue pour cet appel à projets s'élève à 15 M€ pour les réseaux et 2 M€ sur les réservoirs.

C'est pourquoi je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes relatifs à la candidature de la collectivité à cet appel à projets.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**58 - AMIENS. CITE ADMINISTRATIVE. RACCORDEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DU BATIMENT C. CONVENTION.**

**M. MAQUET :** Dans le cadre de la construction de la Cité Administrative portée par l'État, des travaux effectués pour le raccordement au réseau d'assainissement n'ont pas respecté certaines prescriptions d'Amiens Métropole, notamment s'agissant de la côte de raccordement, le réseau internet du bâtiment A19 ayant un exutoire situé 20 centimètres trop bas.

Après plusieurs échanges et réunions, l'État et la collectivité ont convenu que la solution la moins dommageable serait la réalisation d'un nouveau branchement. Un devis réalisé par Amiens Métropole s'élève à 41 892,60 € TTC et serait pris en charge par l'État.

Sur proposition de la collectivité, une période d'observation d'une durée de 2 ans est prévue à compter de la réception des travaux. Aussi, si des interventions curatives s'avéraient nécessaires plus de trois fois en moins d'un an, l'État engagerait à sa charge des travaux modificatifs du raccordement au réseau eaux usées/eaux de vanne du bâtiment C.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'Etat actant les engagements de chaque partie et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST :** Pas de problème ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**59 - CROIX-ROUGE FRANÇAISE. RELAIS 80. COLLECTE ET VALORISATION DES TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES. CONVENTION.**

**MME SAVARIEGO :** Il s'agit des bennes de la Croix-Rouge et du Relais 80. Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets et du nouveau conventionnement passé avec l'éco-organisme Re-Fashion en septembre 2023, je vous propose d'approuver les conventions réactualisées à intervenir avec les partenaires historiques que sont Le Relais 80 et La Croix-Rouge Française. Ces conventions visent à préciser les rôles de chacune des parties, les conditions d'implantation et de gestion des conteneurs de collectes des textiles, linge de maison et chaussures de ces deux partenaires mis en place sur le domaine public. Ces conventions définissent également les modalités de suivi avec les données et informations à transmettre régulièrement à la collectivité.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions d'une durée de 3 ans avec possibilité d'une tacite reconduction, à chaque fois pour une année. A noter que cette collecte représente près de 900 tonnes par an sur le territoire.

**M. GEST :** Pas de problème sur ce rapport ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DECLE :** Les deux points sur le camping étant très liés, je propose de les présenter conjointement.

Concernant le premier point, Amiens Métropole a consenti auprès de la SPL par une délibération en date du 29 mai 2019 une première avance en comptes courants d'un montant de 320 000 €, destinée à couvrir les premières dépenses d'investissement et de remise aux normes du camping. Et compte tenu de l'importance de ces travaux, la SPL Vallée Idéale Développement a sollicité une nouvelle avance en comptes courants d'un montant de 100 000 € en investissement afin de pouvoir lancer les travaux. Dans ce premier rapport, il est donc demandé que cette avance remboursable soit convertie en subvention d'investissement à hauteur de 420 000 € par opération d'ordre non budgétaire.

En ce qui concerne le second rapport, toujours en lien avec ces travaux, une partie du financement de ces travaux est couverte par une subvention de la Métropole - c'est le point précédent - et donc pour financer le complément, la SPL Vallée Idéale a recours à l'emprunt à hauteur de 400 000 € auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. L'établissement bancaire demande que le contrat de prêt fasse l'objet d'une garantie publique. Son versement est subordonné à l'octroi de la garantie à 50% de ce prêt par Amiens Métropole. Le projet de délibération porte donc sur cette garantie d'emprunt accordée par Amiens Métropole à hauteur de 50%.

**M. GEST :** Sur ces deux rapports, y a-t-il des questions ?

**60 - AMIENS. CAMPING LE PARC DES CYGNES. SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT.  
TRANSFORMATION D'UNE AVANCE EN COMPTES COURANTS EN SUBVENTION D'INVESTISSEMENT.  
AVENANT N° 2.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. LHERMITTE n'a pas pris part au vote.*

**61- AMIENS. CAMPING LE PARC DES CYGNES. SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. RENOVATION. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. LHERMITTE n'a pas pris part au vote.*

**62 - CENTRALE D'ACHAT DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE. ADHESION.**

**M. DECLE :** Dans une délibération lors du précédent Conseil d'agglomération, nous avons voté le fait de participer à un programme INTERREG Europe intitulé Slowdown sur le tourisme durable. Il s'agit là d'un point technique. La Région Hauts-de-France, en tant qu'autorité nationale pour les programmes INTERREG pour la période 2021-2027 est garante de la mise en place des contrôles de premier niveau lors des demandes de versement des porteurs de projets, et donc doit vérifier pour le compte de l'Union européenne que les dépenses du programme sont bien utilisées. Pour assurer cette obligation et mieux répondre aux besoins des porteurs de projets INTERREG, la Région Hauts-de-France a fait le choix de se constituer en acheteur public via une centrale d'achat. Il faut donc que nous adhérons à cette centrale d'achat de la Région Hauts-de-France pour pouvoir poursuivre ce projet Slowdown sur le tourisme durable. L'adhésion étant à 0 Euro.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**63 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. CANDIDATURE AU LABEL DESTINATION INNOVANTE ET DURABLE.**

**M. DECLE :** Nous sommes adhérents à France Congrès et Evénements, une association qui fédère des élus, des professionnels et les villes de congrès. France Congrès a initié il y a plusieurs années le label Destination Innovante Durable pour reconnaître l'engagement des collectivités qui œuvrent en faveur du tourisme durable, notamment lié au point précédent. Le label est soutenu par l'ADEME et le Commissariat général au Développement Durable. Le positionnement et les objectifs de la démarche sont alignés sur les accords de Paris et les objectifs de l'ONU. Il faut répondre à huit enjeux majeurs :

- Déployer une gouvernance ouverte et transparente.
- Renforcer la mobilité durable pour s'inscrire dans la trajectoire neutralité carbone.
- Favoriser la consommation responsable et lutter contre le gaspillage.
- Faire du tourisme un moteur de l'inclusion.
- Valoriser l'économie et protéger le patrimoine de la destination.
- Mobiliser les ressources pour favoriser l'innovation durable dans le secteur touristique.
- Impliquer les touristes, les professionnels et les organisateurs d'événements dans la dynamique du tourisme durable.
- Apporter une attention spécifique à la sécurité des publics.

Nous aimerions donc candidater pour obtenir ce label Destination Innovante Durable. Le montant pour les deux audits de conformité est estimé à 3 500 € HT, et si nous candidatons, c'est parce que nous répondons déjà à plusieurs enjeux parmi les huit que je vous ai cités.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**64 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. CLUB HOTELIER DU GRAND AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.**

**M. DECLÉ :** L'Office du Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole et le Club Hôtelier du Grand Amiens, qui regroupe les hôtels de la Métropole et de ses environs, travaillent dans le cadre d'une concertation continue sur des projets structurants tels que les séjours bas carbone, mais aussi sur la promotion de notre offre hôtelière.

Le Club Hôtelier a donc sollicité une subvention de fonctionnement et c'est pourquoi je vous propose, chers collègues, d'approuver l'octroi d'une subvention de 15 000 € auprès du Club Hôtelier pour qu'il puisse financer des actions de communication, de promotion et de marketing en ce qui concerne notre offre hôtelière.

**M. GEST :** Avez-vous des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**65 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. MISE EN PLACE DU PASS AMIENS CŒUR DE SOMME. PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES PARTENAIRES. CONVENTIONS-TYPES.**

**M. DECLÉ :** Avec le point sur le Pass Tourisme Amiens Cœur de Somme, la boucle est bouclée avec le point n° 3 sur la communication sur le Pôle Métropolitain. Comme vous le savez, nous voulons déployer un Pass Tourisme à l'échelle non pas de la Métropole d'Amiens, mais à l'échelle du Grand Amiénois, Pass que nous appellerons Amiens Cœur de Somme, qui est la marque touristique du Grand Amiénois. La gestion a été confiée à Amiens Métropole pour des raisons techniques et il s'agit donc dans ce rapport d'approuver les conventions-types que nous allons passer avec les structures partenaires.

Deux types de partenariat sont envisagés. D'un côté, les offres intégrées "en gratuité" dans le Pass, c'est-à-dire que les titulaires du Pass pourront entrer gratuitement dans ces structures. C'est ensuite l'Office de Tourisme qui reversera le droit d'entrée à l'établissement touristique. Cette convention prévoit donc que ces établissements nous concèdent une réduction de 50% par rapport au plein tarif individuel. De l'autre côté, les offres qui seront intégrées en réduction dans le Pass. Ici, il s'agira simplement de présenter le Pass devant l'entrée du site partenaire.

Je rappelle le fonctionnement de ce pass : vous payez pour 24 heures, 48 heures ou 72 heures un certain montant, et une fois que vous avez payé ce tarif, vous pouvez bénéficier d'offres gratuites ou d'offres en réduction.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions sur le Pass ? Madame BECKER.

**MME BECKER :** Je ne sais pas si on est sur le point 64 ou 65.

**M. GEST :** Le point 65.

**MME BECKER :** Juste une question sur le Pass. Est-ce que l'on n'aurait pas pu inclure le transport dans ce pass, car on constate que les touristes quand ils viennent sont un peu perdus pour prendre leur ticket de bus. Est-ce que cela n'aurait pas pu être une solution ?

**M. DECLE** : C'est une solution sur laquelle nous travaillons. En ce qui concerne la rentrée 2025, puisque nous aimerions déployer le Pass Tourisme pour l'ouverture de la saison 2025, il est peu probable qu'il y ait une offre de transport intégrée pour des raisons techniques, mais effectivement, nous travaillons sur ce sujet à l'Office de Tourisme pour faire en sorte que dans un second temps il soit possible d'intégrer le BHNS dans l'offre du Pass.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST** : Je donne la parole à Madame DESBUREAUX pour la présentation de son vœu du groupe Communistes, Républicaines et Citoyennes.

### **66 - Vœu pour la pérennisation du "Fonds Vert".**

**MME DESBUREAUX** : « Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », a été annoncé le 27 août 2022. D'abord prévu à 1,5 milliard d'Euros, puis porté à 2 milliards d'Euros, le Fonds Vert est disponible pour aider les collectivités à financer :

- **le renforcement de la performance environnementale** : pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, accélérer la modernisation de l'éclairage public, soutenir le tri et la valorisation énergétique des bio-déchets ;
- **l'adaptation des territoires au changement climatique** : pour végétaliser davantage les villes et villages afin de lutter contre les îlots de chaleur et prévenir les risques naturels en métropole et en outre-mer (feux de forêt, inondations, risques cycloniques, etc.) ;
- **l'amélioration du cadre de vie** : pour soutenir des projets de sobriété en matière de mobilité et en matière foncière, comme le recyclage des friches, et pour accompagner financièrement le déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité dans les territoires.

*Le climat, l'environnement, l'écologie sont des préoccupations de première importance pour nos collectivités qui mènent des actions locales. Ce grand défi qu'est la lutte contre le changement climatique ne pourra être relevé que dans la justice sociale et la pérennisation des dotations publiques.*

*Or, après la publication de plusieurs documents, la participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics y est « accentuée », constate le nouveau rapport général du budget.*

*Le Fonds Vert, déjà raboté en 2024, tomberait à 1 milliard d'Euros et serait en chute libre. L'amputation particulièrement inquiétante du Fonds Vert semble ainsi se confirmer avec une baisse de ses crédits de « 1,5 milliard d'Euros », constate le Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale.*

*Le ministre démissionnaire Christophe BÉCHU s'était opposé lui-même, fin août, à cette décision, jugeant que « les orientations évoquées ne permettraient pas de garantir un financement efficace de la transition écologique ». En effet, cette décision interviendrait, si elle est proposée et votée, au moment même où les collectivités vont devoir « plus que doubler » leurs investissements climatiques actuels si elles veulent tenir les objectifs affichés à l'horizon 2030. Une équation qui deviendrait de plus en plus impossible à résoudre et compromettra de nombreux projets communaux et métropolitains, de rénovation de nos bâtiments, de*

développement des mobilités durables ou encore de prévention des risques naturels, ou plus globalement d'actions locales pour l'environnement et le cadre de vie.

Les crédits du Fonds Vert pour la transition écologique soutenant nos politiques publiques locales de bifurcation écologique sont des dépenses d'investissement d'avenir. Le Conseil métropolitain, en prévision du débat budgétaire, appelle à la préservation du Fonds Vert et aux parlementaires élus les 30 juin et 7 juillet 2024 à le maintenir, voire à le développer pour nos territoires.

**Article 1 :** L'agglomération d'Amiens Métropole demande par le présent vœu au gouvernement de Michel BARNIER et au Parlement d'instaurer un moratoire sur la baisse des crédits du Fonds Vert.

**Article 2 :** L'agglomération d'Amiens Métropole demande par le présent vœu au gouvernement et au Parlement d'étudier l'adoption d'un plan climat, Empreinte 2050, garantissant la sécurité juridique des financements d'accélération de la transition énergétique. »

**M. GEST :** La parole est à Isabelle SAVARIEGO.

**MME SAVARIEGO :** « Comme vous l'évoquiez, le Fonds Vert est destiné à financer des projets des collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans les domaines de :

- la performance environnementale,
- l'adaptation du territoire au changement climatique,
- l'amélioration du cadre de vie.

C'est un dispositif spécifique pour accélérer la transition écologique des territoires, mis en place dès 2022 et a priori pérennisé jusqu'en 2027.

Notre territoire en bénéficie notamment pour. :

- La rénovation de la Halle Freyssinet : 269 954 €.
- La transformation de l'ancienne plateforme industrielle de courrier d'Amiens en plateforme des images et de la création : 690 497 €.
- Ainsi que la rénovation énergétique du restaurant scolaire Jean Macé : 120 296,22 €.

Cependant, la diminution annoncée du Fonds Vert qui passerait ainsi, de 2,5 milliards d'Euros à 1 milliard est à déplorer. Cette réduction significative est pénalisante pour l'action locale en faveur de l'environnement. Cette mesure, qui intervient dans le cadre de la préparation du budget 2025, nous inquiète car ce programme est indispensable à l'adaptation de notre territoire.

Le maintien de crédits en faveur des collectivités territoriales et plus particulièrement pour les actions de transition écologique ne peut être qu'espéré. »

En un mot, nous sommes d'accord avec vous.

**M. GEST** : Nous allons voter ce vœu qui est tout à fait dans la droite ligne de la nécessité de rééquilibrer les comptes de la France, mais en dehors de cela, le Fonds Vert est un élément important qui nous sert pour les friches, parfois pour accueillir une entreprise, comme la maroquinerie dont nous vous avons annoncé la création. Pour toutes ces raisons, je souhaite que nous votions ce vœu.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Je vous demande encore trente secondes pour donner la parole à Margaux DELÉTRÉ.

**MME DELETRE** : Merci, Président. J'ai oublié de vous faire part tout à l'heure du petit livret que vous avez toutes et tous reçu sur table au sujet du "Mois de l'alimentation" qui se déroulera pour la seconde année consécutive durant tout ce mois d'octobre et qui regroupe un certain nombre d'actions, d'ateliers, de visites, de spectacles, de mise en avant de marchés, de dégustations, de projections ciné-débat, et surtout d'un grand pique-nique qui sera organisé le 5 octobre dans le parc de l'Evêché, et durant lequel les habitants d'Amiens Métropole sont invités à se retrouver autour d'un moment convivial avec des produits locaux à disposition. Venez avec votre Tupperware, votre quiche, ce que vous avez préparé, pour le partager avec tout le monde. Et surtout, n'hésitez pas à partager sur vos réseaux sociaux, c'est aussi cela le Projet Alimentaire Territorial, ce sont des événements conviviaux. Merci.

**M. GEST** : Merci. Je vous donne rendez-vous le 14 novembre pour la prochaine séance.

*La séance est levée à 22 heures 07.*

Le Secrétaire de séance



Thomas LHERMITTE



Le Président de séance

Alain GEST